



---

Histoire architecturale du Baphuon: Éléments pour une nouvelle chronologie de la construction du temple

Author(s): Pascal Royère

Source: *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 2005, Vol. 92 (2005), pp. 391-455

Published by: École française d'Extrême-Orient

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/43732910>

---

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



École française d'Extrême-Orient is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*

JSTOR

## Histoire architecturale du Baphuon

### *Éléments pour une nouvelle chronologie de la construction du temple*

Pascal ROYÈRE

Conduites dans le cadre de l'École française d'Extrême-Orient, les recherches dont nous présentons ici les premières conclusions abordent une réflexion sur l'histoire de l'un des grands monuments du Cambodge ancien sis au cœur d'Angkor Thom, le Baphuon, et s'inscrivent dans un programme de restauration engagé par le gouvernement français en 1995, en coopération avec les autorités du gouvernement royal du Cambodge<sup>1</sup>. L'objectif principal de ces recherches<sup>2</sup> se concentre sur l'étude de la forme d'un édifice religieux du XI<sup>e</sup> siècle, et du contexte environnemental et architectural au sein duquel il s'inscrit et qu'il contribue à façonner. Du point de vue de la forme, ces travaux visent à établir une documentation complète sur l'architecture du temple, l'ensemble devant être mis en perspective au sein d'une trame historique progressivement tissée depuis les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle et regroupant des informations tant sur le parti architectural que sur les techniques de construction. S'agissant de l'inscription dans un contexte élargi à son environnement immédiat, ces travaux visent enfin à identifier les phases d'évolution de l'emprise du temple dans un contexte de site élargi au périmètre de la région centrale d'Angkor Thom.

---

1. Ce programme est l'une des composantes d'un projet de coopération du ministère des Affaires étrangères du gouvernement français, « Fonds de Solidarité Prioritaire » intitulé « Angkor : site, patrimoine et développement », mené en étroite collaboration avec l'Autorité pour la sauvegarde et l'aménagement de la région d'Angkor (APSARA). Ce programme constitue par ailleurs la base d'un projet de recherche sur le temple-montagne khmer entrepris dans le cadre de l'École française d'Extrême-Orient et intitulé « Le temple-montagne : analyse d'une spécificité architecturale angkorienne ».

2. Ces recherches ont fait l'objet d'une thèse de doctorat (P. ROYÈRE, *Histoire architecturale du Baphuon*) dirigée par le professeur Bruno Dagens et soutenue en mars 2002 à l'université Paris III – Sorbonne-Nouvelle.

## Problématiques

Compte tenu des travaux restant encore en attente de réalisation<sup>3</sup>, il est encore trop tôt pour proposer une documentation exhaustive du point de vue de la forme architecturale. Cependant, il est dès à présent possible de présenter les résultats de l'étude de l'emprise du temple et, par voie de conséquence, du site à l'intérieur duquel il s'insère, ce qui nous permettra de porter un regard particulier sur les nombreuses modifications dont la partie centrale d'Angkor Thom a fait l'objet. Dans cette optique, le présent article présente un inventaire des structures délimitant l'emprise du Baphuon et apporte ainsi un éclairage nouveau sur un certain nombre de reprises effectuées sur ces dispositifs au cours de l'histoire. Nous verrons ainsi que cette approche, uniquement basée sur l'observation et l'étude des structures architecturales et de leur mode de distribution et d'organisation dans l'espace, permet d'esquisser une chronologie relative des principales étapes de la construction du monument, dont les répercussions ont sans doute été importantes pour son environnement architectural proche.

### *Une composition axée sur un centre ?*

L'une des premières interrogations que soulève l'étude du Baphuon résulte de la juxtaposition entre le plan centré, suivant lequel se développent les trois étages de la pyramide, et sa mise en perspective au sein d'un dispositif fortement marqué par l'axe est projeté depuis le sanctuaire central. La composition, développée suivant un axe majeur au sein même de l'enceinte IV<sup>4</sup>, et aussi la nature de certains édifices ponctuant cet axe<sup>5</sup> attestent d'un projet original de mise en scène de la pyramide. Ce type de configuration, jusqu'ici inconnu pour un temple-montagne et réservé aux compositions de plain-pied<sup>6</sup>, semble ainsi offrir un compromis entre les grandes fondations axées de la fin du x<sup>e</sup> siècle et du début du xi<sup>e</sup> siècle et les traditions architecturales du temple-montagne, tout en définissant sans doute les bases d'un principe d'ordonnance du plan qui conduira à la construction d'Angkor Vat<sup>7</sup>.

Si cette composition s'inscrit comme une nouveauté dans l'histoire du temple-montagne<sup>8</sup>, il est cependant important de noter qu'un certain nombre d'incertitudes

3. Du fait même que les travaux concernant l'identification des structures architecturales des trois étages du temple sont encore en cours, nous ne pourrions restituer qu'une étude partielle du temple-montagne.

4. Suivant les habitudes prises pour la description des grands édifices à enceintes multiples, nous retiendrons une numérotation croissante à partir du centre vers la périphérie du temple. Ainsi le troisième étage, sur lequel est implantée la tour centrale sur son socle, forme la première enceinte tandis que la cour enfermant la pyramide est définie comme la quatrième enceinte (ou enceinte IV).

5. Nous pensons ici au portique d'entrée oriental de l'enceinte extérieure (gopura V Est) et au pavillon médian de la même enceinte (pavillon médian IV).

6. Nous pensons ici aux grandes fondations royales, telles que Preah Vihear et Vat Phu au Laos, mais aussi à des fondations de dignitaires telles que Banteay Srei, où le sanctuaire central est mis en perspective au sein d'un dispositif privilégiant une façade au travers de son axe, très souvent marqué par une chaussée ponctuée latéralement d'édifices secondaires (voir BOISSELIER 1966, p. 56).

7. Au sujet de ces évolutions, on se reportera aux études de Jacques Dumarçay (1983) concernant l'analyse des effets perspectifs de l'architecture angkorienne et, plus généralement, de l'architecture en Asie du Sud-Est.

8. DAGENS 2003, p. 254.

demeurent quant à la genèse de ces innovations. S'agit-il de l'émergence spontanée d'une nouvelle forme architecturale combinant en un seul plan les deux grands principes de développement de l'architecture angkoriennne connus? Ou bien, au contraire, vaut-il mieux envisager cette forme comme le résultat d'essais ou de remaniements réalisés à partir de structures beaucoup plus conformes aux pratiques antérieures? À ce jour, la seconde hypothèse a été considérée comme la plus plausible par l'ensemble des chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire du Baphuon<sup>9</sup>.

Le tracé en plan de l'enceinte IV, l'implantation de la pyramide à l'intérieur de cette dernière et les relations que ces deux structures entretiennent avec les ensembles voisins du Palais Royal et de la Place Royale sont, par ailleurs, autant de paramètres qui suscitent nombre d'interrogations quant aux procédures de détermination du site d'implantation du Baphuon. La forme allongée de l'enceinte IV, les alignements existant, d'une part entre le Phiméanakas et le sanctuaire central et, d'autre part, entre le gopura V Est et les terrasses devant l'entrée principale du Palais Royal, supposent une très adaptation intéressante au contexte environnemental, détail jusqu'à assez rare pour l'implantation des grandes fondations angkoriennes<sup>10</sup> (Fig. 1). Les lacunes concernant les modèles de référence constituent encore une fois un frein à la compréhension de ces mécanismes<sup>11</sup>, mais on note cependant que l'environnement urbain joue un rôle non négligeable dans la composition du Baphuon : ses influences s'exercent sans doute plutôt sur la forme de l'enceinte extérieure que sur le temple-montagne proprement dit. C'est donc à partir de ces constatations que nous avons orienté nos recherches sur les dimensions particulières de cette enceinte, sa structure et son tracé singulier, marqué notamment par l'étrange caractéristique de sa largeur par rapport à l'emprise de la pyramide et de son soubassement inférieur<sup>12</sup> ainsi que par des accidents de tracé que nous tenterons de mieux comprendre.

9. Bernard Philippe Groslier considère que le plan évolue à partir de la pyramide. À partir de cette dernière, considérée comme le noyau dur de la composition, se seraient développées des additions sous la forme d'extensions apportées à un dispositif original beaucoup plus classique, suivant un schéma de développement initial concentrique autour de la cella (GROSLIER 1973, p. 159). Cette hypothèse fait suite à celle de Ph. Stern concernant le caractère tardif de la chaussée Est, considérée comme une addition postérieure destinée à associer l'entrée du temple avec l'axe nord-sud porté par le Bayon et prolongé devant le Palais Royal (STERN 1927, p. 60). Les travaux plus récents intègrent également cette chronologie (JACQUES 1998, p. 196 ; JACQUES 1999, p. 375 et 386 ; DUMARÇAY 1998, p. 34 ; DUMARÇAY et ROYÈRE 2001, p. 78).

10. Rares sont en effet des relations aussi immédiates entre les éléments importants d'une fondation et les structures immédiatement voisines. Sur de grands ensembles comme Koh Ker, Vat Phu ou Preah Vihear, on retrouve bien un ensemble d'additions mais celles-ci sont systématiquement positionnées par rapport à un élément fédérateur propre au temple, en l'occurrence un axe de développement principal. Or, dans le cas du Baphuon et de son ancrage aux aménagements préexistants, les évolutions du plan s'opèrent par rapport à une logique propre au temple mais aussi en tenant compte du développement des ensembles mitoyens.

11. Pour l'étude des modèles voir DAGENS 1994, p. 259 et 272.

12. Les temples-montagnes des époques précédentes sont marqués par un développement concentrique autour du sanctuaire central, développement qui, même s'il tolère l'apport d'un axe privilégié, n'aboutit jamais à un dispositif tel que celui que nous rencontrons au Baphuon (BOISSELIER 1966, p. 53-56). De sorte qu'au Bakong, au Phnom Bakheng, au Pré Rup ainsi qu'à Ta Keo l'enceinte se développe irrégulièrement par rapport au centre de la composition mais garde des proportions régulières par rapport aux dimensions du temple. Ce n'est guère qu'au Prang de Koh Ker que l'on observe le développement de structures aussi allongées sur l'axe d'entrée du temple. Cependant, ces structures sont ici enfermées dans une enceinte juxtaposée au côté est de l'enceinte principale du temple.

### *L'absence de douves*

Les abords du temple et de son enceinte IV sont directement en contact avec le monde environnant, sans l'habituelle discontinuité qu'offrent les bassins-fossés, traduction architecturale de l'océan cosmique entourant le mont Méru symbolisé par le temple<sup>13</sup>. On peut s'interroger sur cette absence, compte tenu du rôle symbolique joué par cet ouvrage au sein de ces dispositifs. En effet, bien que de dimensions variables, tous les complexes religieux majeurs sont cernés de bassins-fossés<sup>14</sup> au milieu desquels émerge le domaine des dieux, matérialisé ici par les trois étagements de la pyramide. Bakong, Bakheng, Pre Rup, Tà Kèv pour les siècles antérieurs, Angkor Vat et Bayon pour les périodes postérieures : autant de représentations du mont Méru dans la pierre qui sont toutes symboliquement isolées du monde terrestre par une douve plus ou moins large.

Compte tenu de ce parti architectural si souvent repris, comment expliquer une telle lacune au Baphuon, l'un des temples-montagnes les plus imposants du genre ? Faut-il supposer un parti délibéré du maître d'œuvre, ou bien au contraire doit-on s'interroger sur les données topographiques et l'occupation du sol environnant au moment de l'implantation du temple, facteurs qui auraient pu contraindre les maîtres d'œuvre à délaisser de tels aménagements ? Faut-il envisager au contraire cette lacune comme le résultat de modifications imposées par les fondations voisines, qui auraient eu raison de la présence initiale de bassins-fossés ? Auquel cas, ceux-ci auraient été comblés et remplacés par des aménagements destinés à modifier les rapports du monument avec son environnement.

### *L'affirmation de la composition axiale*

Les travaux de dégagement du temple entrepris dès 1908 ont dévoilé les principales structures architecturales du temple, tout en mettant en évidence un certain nombre de reprises et de remaniements. Les hypothèses les plus récentes établissant une datation de ces reprises visent habituellement à situer ces dernières dans un contexte tardif, généralement le XIII<sup>e</sup> siècle voire dans certains cas au XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, s'agissant des modifications apportées à la configuration de la chaussée orientale, Cl. Jacques propose de dater ces travaux du règne de Jayavarman VIII<sup>15</sup>. Cette hypothèse<sup>16</sup> contraste avec les propositions de Bernard Philippe Groslier (voir *supra*) — également avancées par J. Dumarçay — visant à voir dans ces réalisations l'œuvre de Jayavarman VI pour l'un ou de Harshavarman III

13. On se reportera à l'étude de l'espace du temple et à la fonction symbolique (séparation du monde des dieux et de celui des hommes) autant que pratique (instrument de stockage des eaux à usage domestique) qui est celle de la douve dans le temple angkorien (DAGENS 2003, p. 63 et 166).

14. J. Boisselier a examiné les rares cas où les douves n'accompagnent pas la construction d'un temple, soulignant qu'ils sont essentiellement liés à un problème topographique (inclinaison du terrain) ou à un sous-sol interdisant tout creusement (BOISSELIER 1966, p. 93).

15. JACQUES 1998, p. 196, 198 et 204.

16. Cette proposition s'inscrit dans la remise en cause, d'une part, de l'hypothèse d'un achèvement du Bayon durant le règne de Jayavarman VII et, d'autre part, du vide censé caractériser celui de Jayavarman VIII (JACQUES 1999, p. 373-375).

pour l'autre (voir *supra*), soit, dans les deux cas, une entreprise menée en continuité avec la construction du temple. Toujours selon B.Ph. Groslier, ces opérations auraient accompagné l'agrandissement de l'enceinte IV en portant sa limite orientale sur un alignement nord-sud commun aux structures qui devaient servir d'ossature originelle aux terrasses royales<sup>17</sup>.

### ***La refonte des dispositifs d'enceinte et le Bouddha de la face Ouest***

Le deuxième type d'altération du contour original du temple consiste en la refonte complète du dispositif d'enceinte qui, de son statut de limite symbolique de l'espace sacré du temple<sup>18</sup>, va être transformé en un dispositif défensif. Ainsi, ce sont deux digues de terre qui seront implantées le long des murs Nord et Sud de l'enceinte IV, modifiant le rapport du monument avec son environnement immédiat. J. Dumarçay<sup>19</sup> propose de voir ici la réalisation d'un complexe défensif centré sur le temple, accompagnant la construction de l'image monumentale en ronde-bosse du Bouddha gisant sur le gradin du second étage Ouest de la pyramide<sup>20</sup>.

Nous en arrivons ainsi à la deuxième grande période d'occupation du temple, marquée par la construction du Bouddha de la face Ouest. Par son ampleur, cette réalisation constitue un reniement total et définitif du fonctionnement originel du monument, que l'on ne retrouvait jusqu'au début du siècle dernier qu'en un seul autre lieu d'Angkor : le Phnom Bakheng<sup>21</sup>. Les motivations d'une telle reprise, le volume inégalé de ce type de statue et la date de sa réalisation constituent cependant un ensemble d'interrogations auxquelles il a été à ce jour impossible d'apporter le moindre élément de réponse<sup>22</sup>.

### ***Les données historiques***

Les études de Georges Cœdès concernant l'histoire du monument et de quelques réalisations s'échelonnant entre la fin du x<sup>e</sup> siècle et le début du xi<sup>e</sup> siècle ont

17. Ces structures, qui constituent un état antérieur des terrasses longeant la façade Est du Palais Royal, aux contours mal définis, ont été mises en évidence par B.Ph. Groslier (GROSLIER 1973, p. 159) et largement documentées dans le cadre des travaux de restauration conduits par C. Pottier sur le perron Nord de la Terrasse des Éléphants (POTTIER 1997b, p. 376-407).

18. Pour le rôle et les différents types d'enceintes, voir BOISSELIER 1966, p. 87-90 ; et MULTZER O'NAGHTEN 2000, p. 58-61.

19. Il s'agirait de travaux accompagnant la réoccupation d'Angkor par les souverains au xvi<sup>e</sup> siècle et destinés à accroître les capacités défensives du Palais Royal rénové (DUMARÇAY 1998, p. 64). Au sujet de cette réoccupation et du contexte historique dans lequel elle eut lieu, on se reportera aux travaux de B.Ph. Groslier sur les sources européennes du xvi<sup>e</sup> siècle (GROSLIER 1958).

20. Voir également JACQUES 1999, p. 386.

21. Le Phnom Bakheng a fait l'objet, sans doute au cours de la même période, d'un réaménagement semblable : une statue du Bouddha en méditation fut installée au sommet du temple daté du ix<sup>e</sup> siècle. Mais au xx<sup>e</sup> siècle, la réappropriation bouddhique tardive du temple sivaïte établi à l'origine sur le Phnom Bakheng fut considérée comme une altération trop importante de l'histoire de ce site et l'on démontra la statue afin de retrouver le plan initial de la plate-forme centrale. Pour le détail de ces travaux et une description photographique du bouddha et de son démontage, on se reportera au BEFEO (n° 23, p. 541-542 et pl. XXV ; et n° 24, p. 312-313 et pl. I). Pour une illustration de l'emprise de la statue, voir DUMARÇAY 1971, p. 15 et DUMARÇAY 1998, p. 75.

22. On se reportera aux travaux de M. Giteau sur l'iconographie du Cambodge post-angkorien (GITEAU 1975, p. 23-24 et 50).



permis de définir le contexte historique au sein duquel la construction du Baphuon fut entreprise<sup>23</sup>. Rappelons au préalable que le présent article n'envisage pas une éventuelle révision de cette chronologie, et qu'il se limitera donc à un simple rappel des principaux acquis actuels sur lesquels il se fonde pour comprendre les découvertes réalisées.

Pour esquisser cette trame, G. Cœdès s'appuie essentiellement sur les stèles de Preah Ngok (K. 289)<sup>24</sup> et Lovêk (K. 136)<sup>25</sup>, et sur les inscriptions de Pràsât Kôk Pô (K. 255) et Tà Kêv (K. 278). Rappelons que ces inscriptions mentionnent, plus ou moins en détail, la réalisation de plusieurs grands monuments posant des difficultés d'identification dénommés Hemagiri, Hemaçr̃ngagiri, Hemādri et finalement Svarṇādri. Ces textes sont associés aux règnes de Jayavarman V, Suryavarman I<sup>er</sup> et, enfin, Udayādityavarman II. Parmi ces quatre appellations, G. Cœdès s'attarde plus particulièrement sur le terme Svarṇādri, qui semble contenir le plus de sens se rapportant au Baphuon. On rappellera que l'inscription de Lovêk relate l'installation d'un Linga au sommet de la montagne d'or<sup>26</sup>, un geste effectué par Udayādityavarman II. Ce Linga d'or est par ailleurs évoqué une nouvelle fois par un seigneur du nom de Sangrāma, proche du souverain. La stèle de Preah Ngok déjà mentionnée, qui relate les faits d'armes de ce chef de guerre dans plusieurs provinces du royaume, célèbre l'offrande qu'il fit à cette divinité, en léguant le butin que le roi lui avait offert en témoignage de reconnaissance. Ce Linga d'or évoqué par la stèle, et celui qu'Udayādityavarman II est censé avoir élevé sur un mont d'or ne sont probablement qu'une seule et même divinité. Le faible éloignement de cette stèle par rapport au Baphuon conforte G. Cœdès dans cette hypothèse, qui identifie le mont d'or (Svarṇādri) avec cet ouvrage, construit sous le règne d'Udayādityavarman II.

L'étude de G. Cœdès montre par ailleurs que le terme *traylokyatilaka* (« ornement des trois mondes ») qui sert à désigner cette réalisation se rapporte à un certain type d'édifice, aux propriétés et dispositions constructives particulières<sup>27</sup>. L'auteur propose d'y voir un terme synonyme de *bhuvanatilaka*, qui, dans les commentaires du *Samaranganasū*, désigne un édifice généralement couronné de galeries concentriques. Enfin, une note de bas de page fait allusion à une possible explication étymologique du mot « Ba Phuon », qui pourrait être une khmérisation du terme sanscrit *Brah Bhuvanatyilaka*<sup>28</sup>.

23. Procédant à l'analyse comparée de plusieurs inscriptions, G. Cœdès parvint à établir la date de construction du Baphuon (Cœdès 1931, p. 18-23).

24. Cette stèle a été trouvée non loin du Baphuon, en bordure de la terrasse bouddhique qui sépare ce dernier du Bayon. Inventoriée sous le numéro K. 289, elle a été traduite par A. Barth (BARTH, *Inscriptions sanskrites du Cambodge*, tome 27, fasc. 1<sup>er</sup>, Imprimerie Nationale, Paris, p. 140-172) et par E. Aymonier (AYMONIER 1904, vol. III, p. 97-100).

25. Inscription traduite par A. Barth (BARTH, *Inscriptions sanskrites du Cambodge*, tome 27, fasc. 1<sup>er</sup>, Imprimerie Nationale, Paris, p. 122-140). G. Cœdès y a ajouté quelques observations (Cœdès 1954).

26. « Voyant qu'au milieu du Jambudvīpa, la demeure des dieux, s'élevait la montagne d'or (Hemādri = le Meru), il (Udayādityavarman II) fit faire, comme par émulation, une montagne d'or (svarṇādri) au centre de sa ville... » (Cœdès 1931, p. 19).

27. Cœdès 1931, p. 23.

28. L'auteur suggère la relation possible de ce terme avec d'autres monuments tels que les Preah Pithu et le Bayon, qui constituent des édifices aux formes originales.

On notera enfin que G. Cœdès insiste sur le fait que les vers relatant la construction du Baphuon n'autorisent pas le moindre doute concernant l'ordonnateur des travaux<sup>29</sup>, si bien que seul Udayādityavarman II demeure le grand initiateur de ce projet colossal qu'il aurait, de fait, également achevé. Pour conclure ce rappel, on notera qu'une question demeure en suspens, celle de l'identité de l'ordonnateur effectif de la construction du Baphuon. Celle-ci est-elle exclusivement due à Udayādityavarman II ou bien faut-il seulement attribuer au souverain la consécration du monument<sup>30</sup> ? Dans le second cas, la paternité du projet reviendrait alors nécessairement à son prédécesseur, Suryavarman I<sup>er</sup><sup>31</sup>.

### Méthodologie

Les problématiques de recherche sont donc centrées sur le thème de la forme du temple et sur l'histoire de son évolution, qu'il convient d'étudier en s'appuyant sur les deux types d'outils disponibles : d'une part les sources écrites concernant l'ensemble des travaux et des recherches consacrés au temple et, d'autre part, la documentation graphique établie dans le cadre des travaux de restauration en cours.

La documentation existante rassemble des informations recueillies depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre des premières missions d'exploration et permettant, suivant des niveaux de précision variables, de situer et de comprendre la structure du monument, et des inventaires systématiques qui furent entrepris dès les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. À partir de 1907 cette documentation devait être complétée par les rapports descriptifs des travaux effectués par les différents conservateurs qui se succédèrent à la tête de la Conservation des monuments d'Angkor.

#### *Des explorateurs jusqu'aux inventaires raisonnés*

Les relations de visiteurs occidentaux datant de la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup> donnent un premier aperçu de l'ampleur du complexe archéologique occupant la plaine au nord-ouest du Tonle Sap, sans pour autant fournir un niveau de détail propre à chacun de ces édifices. Loin d'aborder l'architecture par le détail de sa composition et de ses décors, ces premiers travaux visent essentiellement à signaler à un large public l'existence d'une culture enfouie sous des siècles d'histoire. L'heure n'est pas encore aux inventaires et il faudra attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir la mission de L. Fournereau et J. Porcher, en 1887 et 1888, livrer les premiers documents graphiques attestant d'une rigueur d'analyse architecturale jusque-là inégalée<sup>33</sup>. La publication de ces documents ouvre alors une ère de systématisation des informations recueillies : cet effort, qui se traduit par la réalisation progressive d'un inventaire

29. CŒDÈS 1931, p. 21.

30. Cette question peut être soulevée, eu égard à la monumentalité de ce temple construit durant un règne paradoxalement assez court (voir GROSLIER 1973, p. 201 ; et DUMARÇAY et ROYÈRE 2001, p. 73).

31. Voir JACQUES 1999, p. 361.

32. Avec notamment l'établissement de la Carte des ruines de la province d'Ongcor en 1868 par H. Mouhot, mais également la publication des récits de voyage de ce même auteur dans le cadre de la *Revue du Tour du Monde*. Voir également GARNIER 1873, DELAPORTE 1880 et MOURA 1882-1883.

33. Voir FOURNEREAU et PORCHER 1890.



descriptif de l'ensemble des édifices de la région d'Angkor, s'étend également aux régions périphériques en associant à cet inventaire une collecte systématique des textes épigraphiques destinée à préciser le contexte historique auquel se rattachent ces multitudes de fondations. C'est ainsi qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle fut publié, sous la direction d'E. Aymonier, un premier inventaire systématique qui, en se fondant sur les descriptions antérieures, proposait la traduction d'un certain nombre de textes et, dans la lignée du travail des épigraphistes européens, une restitution historique de l'occupation du site archéologique<sup>34</sup>. Puis ce fut au tour d'E. Lunet de Lajonquière, dans le cadre de l'École française d'Extrême-Orient, d'entreprendre la publication, en trois tomes, des résultats d'une longue mission d'exploration exhaustive du Cambodge ancien. L'ouvrage, qui pour l'ensemble du territoire apportait des cartes, des plans schématiques des monuments et une situation des inscriptions, comprenait entre autres monuments une description détaillée du Baphuon<sup>35</sup>.

### *Les sources générales de l'EFEO*

À l'image de la plupart des documents relatifs au parc archéologique, les sources relatives aux travaux effectués sur le Baphuon sont le fait des travaux de l'École française d'Extrême-Orient, et ce depuis la création en 1908 de la Conservation des monuments d'Angkor jusqu'à l'interruption de toute activité en 1971<sup>36</sup>. Les bouleversements sanglants dans lesquels plongea le Cambodge eurent de graves conséquences sur le devenir des archives relatives à l'ensemble des travaux réalisés, tant d'un point de vue scientifique que technique<sup>37</sup>. Cependant, un certain nombre de documents antérieurs à 1960 furent épargnés car ils avaient été transférés à Paris au siège de l'EFEO avant que le pays ne bascule dans la guerre. Ce fonds regroupe les Rapports de la Conservation d'Angkor (RCA), dont les différents volumes couvrent presque intégralement la période 1908-1973<sup>38</sup>, les journaux de fouilles des conservateurs (JFCA) qui, complétés par quelques documents graphiques, se limitent aux années 1908-1955 et, enfin, une collection de photographies provenant de la photothèque de l'EFEO et rassemblant 979 clichés qui illustrent l'ensemble des travaux effectués depuis les premiers dégagements du siècle dernier.

### *Les recherches archéologiques à Angkor Thom*

Les recherches archéologiques effectuées dans le périmètre d'Angkor Thom entrèrent dans une nouvelle phase à partir de la publication des résultats des travaux de P. Stern (1927) sur l'étude des styles ornementaux, épaulée par une nouvelle interprétation des inscriptions proposée par G. Coëdès (1928). Cependant, le fait le

34. L'ouvrage contenait un certain nombre d'informations concernant le Baphuon (AYMONIER 1904, p. 113-121).

35. Voir LUNET DE LAJONQUIÈRE 1911, p. 30-42.

36. En raison de l'irruption du conflit armé dans la région de Siem Reap.

37. C'est ainsi que la quasi-totalité de la documentation graphique, incluant les relevés préalables aux interventions, les inventaires localisant la position des pierres avant dépose, mais également de la documentation graphique et écrite relative aux fouilles archéologiques qui accompagnaient cette intervention depuis 1960, fut détruite lors de la chute de Phnom Penh en avril 1975.

38. On note une brève interruption et des lacunes sur les activités réalisées de 1938 à 1943.

plus lourd de conséquences pour l'objet de notre étude est le renouveau d'intérêt qui s'attacha à l'évolution de Yaśodharapura, centrée dans sa forme la plus tardive sur le Bayon et au sein de laquelle le Baphuon semble avoir joué un rôle important bien que mal défini. Une question demeure en suspens : quelles sont les limites de la première ville, centrée sur le vnaṃ kantāl, à laquelle fait allusion la stèle de Sdok Kak Thom<sup>39</sup> ? Alors que P. Stern propose de situer ce centre au Phiméanakas, en excluant formellement le Baphuon<sup>40</sup>, V. Goloubew propose quant à lui d'identifier le centre de Yaśodharapura au Bakheng<sup>41</sup> et de voir dans deux digues parallèles formant l'angle sud-ouest d'un carré de 4 km de côté<sup>42</sup> quelques vestiges de son enceinte originale.

C'est ainsi qu'en cherchant à confirmer l'existence des limites d'une première ville, V. Goloubew explore l'ensemble de la forêt d'Angkor Thom, dont les abords méridionaux du Baphuon, sont censés correspondre à son enceinte Nord<sup>43</sup>. Dans la perspective d'une confirmation de ses recherches, après que les limites de la ville du XII<sup>e</sup> siècle associée au Bayon eurent elles aussi été reconnues, il ne manquait plus qu'à s'attacher à comprendre la structure d'une hypothétique ville intermédiaire, dont le jalon architectural essentiel se devait d'être le Baphuon<sup>44</sup>.

Cette quête relative à l'organisation urbaine qui pouvait se développer à partir du seul Baphuon devait rester infructueuse. Cependant, sans pour autant confirmer cette dernière hypothèse, l'archéologue suggéra l'existence de limites propres à une ville du XI<sup>e</sup> siècle (en rapport avec la construction du Baphuon) dont le tracé, situé à l'intérieur de l'actuelle muraille d'Angkor Thom, demeure invisible<sup>45</sup>.

#### ***La documentation élaborée dans le cadre de la présente étude***

La documentation mise au point concerne trois volets de l'architecture : d'une part l'état actuel des structures architecturales définissant la pyramide et son dispositif d'entrées, d'autre part les décors et modénatures des différents édifices de la pyramide et de son enceinte et, enfin, la topographie des lieux. Initialement envisagée au travers d'un levé général des abords du monument pour établir l'inventaire des zones de stockage de pierres, cette dernière section est également utile pour comprendre les processus d'implantation des différentes structures architecturales du temple et de son enceinte.

39. Voir Cœdès 1931.

40. Stern 1927, p. 56.

41. Victor Goloubew engagea des campagnes de prospection de 1931 à 1937 et proposa très rapidement cette localisation sur le Phnom Bakheng. Pour une documentation complète, voir GOLOUBEV 1933a, p. 319-344 ; *Id.* 1933b, p. 1119-1120 ; *Id.* 1934, p. 576-600 ; *Id.* 1936a, p. 465-477 ; *Id.* 1936b, p. 619-623 ; et *Id.* 1937, p. 651-655.

42. On notera sur ce point les importantes révisions apportées à cette hypothèse par C. Pottier (POTTIER 2000, p. 79-107).

43. GOLOUBEV 1934, p. 591.

44. *Ibid.*, p. 596-597.

45. Voir les notes de G. Trouvé (RCA, 05/36).

### Les dispositifs d'enceintes

La seule structure récurrente sur l'ensemble du pourtour du temple est constituée d'un mur de grès parementé sur ses deux faces dont le tracé discontinu définit une surface rectangulaire d'orientation est-ouest de 373 m x 126,11 m<sup>46</sup>. Seules deux sections de ce mur sont actuellement presque intégralement conservées. L'une est constituée d'un panneau de 4,65 m de longueur, constituant l'extrémité orientale du mur Sud achoppant contre l'aile méridionale du gopura V Est<sup>47</sup>. Son élévation est posée sur un socle mouluré et s'ordonne à partir d'un sobre panneau vertical souligné en partie basse par une base élargie et surmontée d'une corniche. De longueur égale, la deuxième section se dresse à 38,50 m de l'angle nord-est de la base de la pyramide<sup>48</sup>. On notera ici que seule l'élévation intérieure est observable, du fait de l'enfouissement du panneau extérieur sous un remblai de terre tardif.

À l'arrière du temple, l'enceinte fut partiellement dégagée dès 1922, sur la base d'indications fournies par quelques pierres affleurant le sol<sup>49</sup>. Seules les assises définissant un bahut et une base moulurée étaient encore *in situ*. Quelques éléments du couverture furent cependant dégagés des déblais et permirent de restituer la configuration originale du sommet du mur, qui épousait la forme d'un chaperon appareillé.

C'est au cours de ces travaux que furent dégagés les vestiges d'une porte aménagée dans le prolongement de l'axe est-ouest de la pyramide. Mis au jour sur sa seule moitié nord<sup>50</sup>, l'ouvrage se développait en un corps de bâtiment unique suivant un axe marqué par une porte à composition décorative<sup>51</sup>. Cette découverte remit en perspective la configuration des accès au monument, perçus jusqu'alors comme uniquement possibles depuis la façade principale Est. Dans un même élan, la découverte de cet ouvrage imposa une révision profonde de la perception du dispositif d'enceinte, jusque-là assimilé à un assemblage de digues en relief par rapport au sol de la cour IV.

46. Nous reviendrons sur la configuration précise de cette enceinte qui semble caractérisée par la juxtaposition de deux rectangles sensiblement différents.

47. C'est en quelque sorte par inadvertance que cet ensemble fut dévoilé, grâce au dégagement d'une butte de terre qui enveloppait l'extrémité sud des entrées orientales du temple. Souhaitant mettre en valeur la perspective visuelle entre les terrasses royales et le Bayon, Henri Marchal mit ainsi au jour « un haut mur en grès avec corniches et bases moulurées » bloqué contre ce qu'il supposait être une terrasse dans le prolongement des trois pavillons d'entrée du temple (RCA, 03/1918).

48. C'est seulement en 1929, après avoir dégagé la totalité du tracé du mur entre son angle nord-ouest et l'aile Nord des entrées orientales, que H. Marchal entreprit le remontage de cette portion de mur qui s'était affaissé à l'intérieur de la cour IV. Il s'agissait de remettre en situation des ouvrages alors considérés comme les seuls vestiges de ce mur conservés sur la façade Nord (RCA, 03/1929).

49. RCA, 04-07/1922.

50. Le dégagement de l'intégralité de la porte était alors rendu impossible par la présence d'un grand arbre qui enserrait les maçonneries de la partie sud de cette dernière (RCA, 05/1922).

51. Quelques pans de murs devaient être reconstitués aux abords de la porte, présentant une ornementation que le conservateur rapprocha alors de l'art d'Indravarman (RCA 06/1922).

Sur la base de ces informations, Henri Marchal poursuit ses travaux de dégagement de la face Nord du temple, entre le soubassement du premier étage, comblé sur plus de la moitié de sa hauteur, et la levée de terre qui le longe une dizaine de mètres plus au nord. Quelques portions de murs furent ainsi mises au jour mais, à quelques rares exceptions près, ces restitutions ne concernèrent que les parties inférieures du dispositif original et quelques vestiges de structures qui ont depuis disparu<sup>52</sup>. Au cours de ces travaux, H. Marchal dégagait de curieux dispositifs de construction dont certains ont retenu notre attention. Le premier est constitué d'une maçonnerie de latérite établie en doublage du mur d'enceinte en grès sur plusieurs mètres de longueur. Apparue tout d'abord comme une curiosité ponctuelle, cette construction devait être également dégagée en plusieurs endroits le long du mur Nord, mais également au cours des travaux de dégagement du mur Sud<sup>53</sup>. Il fallut en fait attendre 1928, année du dégagement complet de la porte IV Nord, pour pouvoir expliquer la présence et le rôle de ces maçonneries. H. Marchal émit alors l'hypothèse d'une réutilisation de l'enceinte Nord en guise de mur de soutènement destiné à contenir les terres de la digue séparant le temple de l'enceinte en latérite du Palais Royal. Jugeant l'épaisseur de l'enceinte originale insuffisante, le constructeur aurait ainsi renforcé le mur en grès par l'ajout d'un contre-mur adossé à son parement externe<sup>54</sup>.

La deuxième curiosité est l'existence d'un décrochement du tracé du mur d'enceinte localisé à une faible distance de l'angle nord-est de la pyramide. En décembre 1928, H. Marchal rapporte dans ses notes de fouilles que ce redan, distant de 38,50 m par rapport à l'angle nord-est du temple, se retourne « à 4,00 ou 5,00 m et contre cette base du mur vient s'amorcer un nouveau mur de direction semblable est-ouest »<sup>55</sup>. Au passage, il relève une modification dans l'ornementation qui consiste à supprimer le bahut à l'est du décrochement, de sorte que le mur reposait sur ses fondations directement par sa base moulurée.

### **Des dispositifs d'accès atypiques**

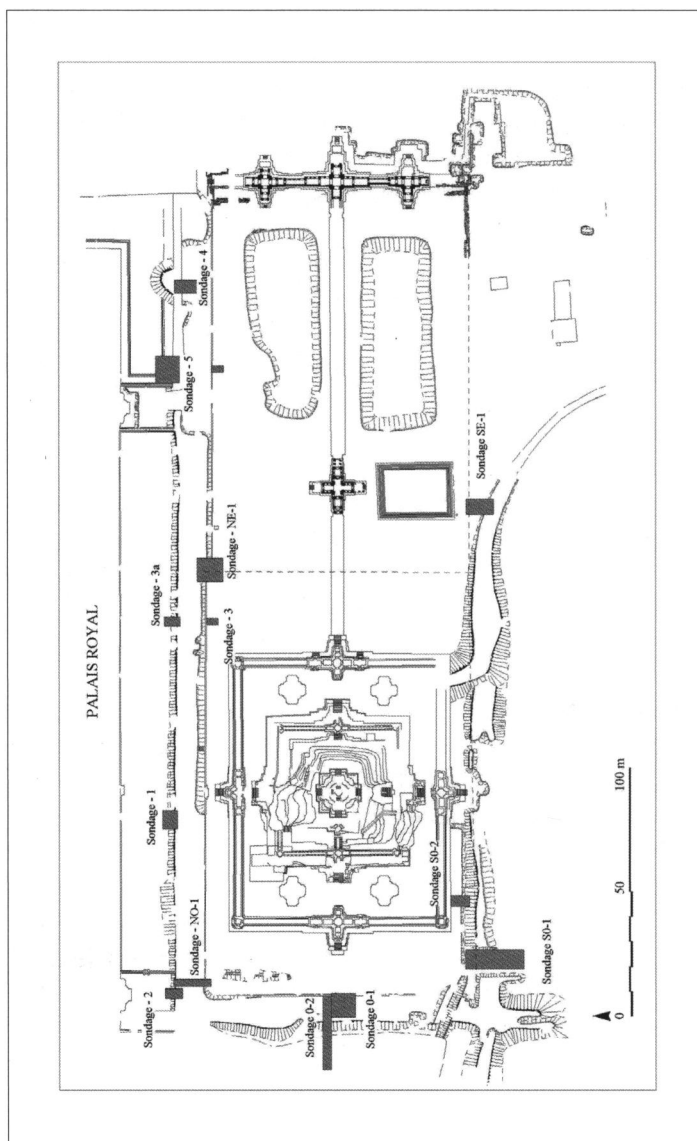
La distribution des accès révélée par les travaux d'H. Marchal ne se démarque pas des thèmes classiques de l'architecture angkorienne. Implantées dans le prolongement des quatre principaux axes orthogonaux marquant le centre du monument, ces portes constituent un axe de pénétration doublé d'une projection de l'image du temple vers le monde extérieur.

52. C'est le cas par exemple de la découverte de l'existence de bases de mur en latérite établies perpendiculairement au soubassement inférieur du temple, de part et d'autre des échiffes du perron III Nord (RCA 1923, p. 39 et Fig 7).

53. Ce dispositif fut mis au jour sur la portion d'enceinte Sud parallèle au bassin non parementé Sud-Est.

54. Cette hypothèse devait être confirmée ultérieurement par la découverte d'une petite porte située dans le prolongement de l'axe de pénétration du gopura Sud-Est du Palais Royal. Cette petite ouverture montre un blocage de latérite calé entre les deux tableaux sur 70 cm de hauteur, dispositif élaboré pour renforcer la cohérence du mur d'enceinte préalablement à sa réutilisation en structure de soutènement (RCA, 03/1929).

55. JFCA 1928, t. VII, p. 90-91.



**Fig. 1. Plan d'ensemble du monument et des principaux sondages réalisés.**

Cependant, bien que cette distribution s'accorde dans ses grandes lignes avec l'un des principes essentiels de l'architecture religieuse angkoriennne, l'étude détaillée de ces ensembles met en lumière d'importantes particularités dont, en premier lieu, la différence d'échelle entre les entrées orientales et ce que nous qualifierons dorénavant d'entrées secondaires<sup>56</sup>. La donnée fondamentale réside dans les variations relevant de l'usage, puisque l'entrée principale offre des volumes spacieux, à l'intérieur

56. Nous entendons par là les entrées Nord, Sud et Ouest, dont les proportions sont presque identiques, définissant une structure architecturale particulière sans commune mesure avec les entrées principales.



desquels pouvaient être abritées une ou plusieurs images. À l'opposé, les entrées secondaires se cantonnent dans le rôle de simple porte, de percement pratiqué dans l'enceinte<sup>57</sup>. On note également l'affirmation d'une face privilégiée du monument, ce qui n'est pas sans introduire une contradiction par rapport à l'organisation du plan de la pyramide. En effet, les principaux critères d'implantation de la partie centrale du temple se caractérisent par une double symétrie ordonnée suivant les deux axes orthogonaux se croisant au centre de la cella du temple. À partir de ce centre, le temple se projette régulièrement suivant les quatre directions de l'espace en trois surfaces rectangulaires définissant les trois étages d'un dispositif pyramidal. Le développement de chaque cour obéit ainsi à une stricte application de ces règles de symétrie, tant du point de vue de l'ampleur de l'espace offert que de la nature des aménagements qui la définissent<sup>58</sup>.

### ***Vieillessement des structures ou démantèlements volontaires ?***

Le constat le plus frappant découlant de l'examen de ces ouvrages est le piètre état de conservation de leurs maçonneries. Hormis sur la façade Est, pour laquelle un programme de restauration a permis de redonner une signification aux principaux corps d'édifices<sup>59</sup>, les deux portes secondaires Nord et Sud ne sont perceptibles qu'au travers de leurs fondations. Si quelques pans d'élévation ont été retrouvés *in situ* à l'ouest, l'entrée Nord n'est identifiable qu'à l'appui de son soubassement surmonté de deux seuils de portes. Quant au mur d'enceinte, nous avons déjà mentionné que son gabarit nous serait inconnu si un panneau n'avait été épargné et conservé intact contre l'extrémité sud du gopura Est.

Le degré élevé d'altération de ces édifices nous a conduit à rechercher l'origine de ces processus de ruine et à tenter d'en établir une chronologie. Nous avons distingué tout d'abord les traces d'un vieillissement structurel accéléré, qui peut avoir entraîné une dislocation prématurée des édifices. Tel est le cas de certaines techniques de construction utilisées pour la base du mur d'enceinte et les socles des portes secondaires<sup>60</sup>. À cette lente déstructuration, résultant de l'action du temps sur des éléments architecturaux fragilisés, s'ajoutent des facteurs de destruction plus rapides et plus brutaux. L'exemple visible le plus caractéristique est offert par la

57. Certes, une porte richement ouvragée, mais un dispositif très simplifié par rapport à la façade principale.

58. La seule exception est constituée par les quatre bibliothèques dont nous avons noté les nuances du plan entre les deux édifices de la cour principale et ceux de la cour arrière (ROYÈRE 2001, p. 166-167). Cependant, ces nuances résultent d'une modification apportée en cours de chantier au plan initial des deux bibliothèques orientales. Dans ces conditions, il est possible que cet aménagement du plan original ait été envisagé alors que les deux ouvrages de la cour arrière étaient déjà construits et ne laissaient aucune latitude au maître d'œuvre pour allonger les ailes Est et Ouest.

59. Travaux conduits de 1960 à 1971 par la Conservation des monuments d'Angkor sous la direction de B.Ph. Groslier.

60. L'une des particularités de ces structures réside dans leur socle construit à partir de deux assises non jointives formant l'épaisseur du bahut, l'espace résiduel était rempli par un remblai de sable et de fragments de latérite. L'assise inférieure du mur, portant mouluration sur ses deux faces, était établie sur ce complexe hétérogène, dont la stabilité était plus qu'incertaine.



partie centrale de la façade Nord, qui ne laisse guère de place au doute quant aux explications relatives à la disparition du dispositif de porterie<sup>61</sup>. Certes, on objectera qu'une ruine précoce peut fort bien avoir été la cause de la disparition de cette structure, ne laissant pour tout témoignage qu'un soubassement et deux seuils de porte. Cependant, l'effacement de toute trace des élévations initiales ne peut avoir résulté que d'une destruction délibérée. Et nous verrons que cette modification est liée à la construction de la levée de terre d'orientation est-ouest établie entre l'angle nord-est de l'enceinte IV et le dispositif formant une courette devant le pavillon Sud-Ouest du Palais Royal.

Enfin, à travers cet exemple se manifeste aussi le troisième facteur d'altération des dispositifs d'enceinte. Nous voulons parler ici des transformations spatiales, qui se jouent non seulement à l'échelle du temple mais, comme nous l'avons déjà suggéré, à l'échelle de l'aménagement de l'espace d'Angkor Thom. Ces transformations se manifestent notamment par la construction des levées de terre des faces Nord et Sud du temple : emploi du mur à des fins structurelles d'un côté, enfouissement partiel et donc destruction sur la plus grande partie de son tracé d'un autre côté, signalent deux types de réaffectation des ouvrages, dont il s'agira d'identifier les destinations originales.

### *La partie occidentale du temple*

Tel qu'il nous est apparu suite aux travaux<sup>62</sup> réalisés de part et d'autre de la porte IV Ouest, de la porte IV Nord et, d'une façon générale, sur l'ensemble des zones observées à l'ouest du décrochement signalé par H. Marchal, le mur d'enceinte présente une élévation structurée en trois parties : le socle, le mur, son dispositif de couronnement. L'ensemble est établi sur une fosse de fondation remplie de sable<sup>63</sup>. L'emprise proprement dite de la construction est délimitée par deux assises de latérite qui servent de réglage au soubassement du mur<sup>64</sup>. Le bahut est directement posé sur ce réglage, en débord du nu de son assise inférieure. Sa hauteur se divise en deux assises, en retrait l'une par rapport à l'autre, et sa principale caractéristique provient de son profil, conçu suivant le principe classique emprunté aux terrasses remblayées de l'architecture angkorienne. L'épaisseur du mur est obtenue par une première assise posée sur un libage et constituée de deux cordons de grès doublés intérieurement par un lit de latérite. Ces deux assises forment le coffrage d'un remblai de sable mêlé à des fragments de latérite qui sert de support à la partie supérieure du bahut<sup>65</sup>.

61. En raison du caractère systématique des démontages visibles et de l'impossibilité de retrouver les moindres éléments de maçonneries à la périphérie de cet ouvrage.

62. Ces dégagements ont été réalisés durant les campagnes de restauration en 2000 et 2001.

63. Ce dispositif a pu être observé sur l'ensemble des sondages de dégagement de la base du mur, sur une largeur de 2,80 m implantée par rapport à l'axe du mur. La profondeur de cette fosse n'a pu être notée qu'au nord de la porte IV Ouest, qui est actuellement en cours de restauration. Le fond de la fouille atteint à cet endroit 1,80 m sous le niveau de réglage en grès du socle.

64. Ce niveau est constitué de deux cordons parallèles, distants de 2,60 m hors-cœuvre et arasés à une cote comprise entre + 24,06 m et + 24,15 m.

65. La largeur du dispositif est réduite à 1,50 m grâce à deux assises de grès distantes de 75 cm dont le parement interne s'aligne à l'aplomb du doublage en latérite sous-jacent.

### ***La partie orientale de l'enceinte***

Les informations collectées au cours du dégagement du décrochement situé au nord-est de la pyramide (sondage NE-1) et des trois sondages pratiqués à l'est<sup>66</sup> de cette zone d'une part (sondage 5 et sondage SE-1), complétées par les observations effectuées au point de liaison entre ce mur et l'aile Sud du gopura V Est d'autre part, ont livré des informations concordantes sur la configuration du mur d'enceinte de la cour qui s'étend en avant de la pyramide. Contrairement aux conclusions formulées par H. Marchal à la suite de ses travaux<sup>67</sup>, le mur présente un profil similaire à la structure observée autour de la pyramide. Sur une hauteur totale égale à 3,35 m (épis de faitage non compris), son élévation obéit également à une triple division comprenant un socle (sans changement de profil par rapport à la description précédente), le panneau compris entre une base moulurée et une corniche et, enfin, le motif de couronnement, également constitué de deux assises superposées formant un chaperon.

Pour mieux comprendre cette anomalie du tracé de l'enceinte, nous avons entrepris de rouvrir les sondages d'H. Marchal<sup>68</sup> (Fig. 2). Ces travaux ont révélé un détail de construction dont les répercussions sont très importantes pour le fonctionnement du monument. Les levés en coupe et en élévation mettent en lumière une dissociation franche du système de fondations entre la partie occidentale de l'enceinte, constituée du mur Nord jusqu'au redan déjà mentionné (y compris ce dernier), et la partie orientale, constituée de la reprise du mur contre ce retour jusqu'à la liaison avec le gopura V Est (Fig 5). Il apparaît clairement que ces deux structures sont fondées sur des niveaux de sol différents, détail dont les implications sur l'espace de l'enceinte IV sont très importantes.

### ***Une emprise modifiée***

Le décrochement du tracé de l'enceinte située au nord-est de la pyramide traduit un resserrement de la largeur de cette dernière, obtenu par un retour du mur vers le sud, implanté à 38,50 m de l'angle nord-est de la pyramide. Long de 4 m, ce retour est brutalement écourté pour laisser l'orientation est-ouest de l'enceinte reprendre ses droits jusqu'au gopura V oriental (Fig. 2 et 3). L'examen de ce décrochement livre des indications inédites concernant sa limite sud. En effet, on constate tout d'abord clairement qu'il n'existait aucune continuité entre la reprise orientale du mur et le parement extérieur du redan contre lequel celle-ci achoppait. Bien au contraire, ce qui passait pour un simple redan est probablement l'unique vestige d'un mur beaucoup plus important, orienté nord-sud, qui au cours des nombreuses transformations subies par le temple aurait été démantelé jusqu'au droit de la reprise

66. Ces sondages ont consisté à retrouver les niveaux de fondation de l'enceinte en plusieurs points déterminés de son développement à l'est du décrochement.

67. Le sens de progression des dégagements d'ouest en est a largement influencé le conservateur. Le niveau du sol de la cour dégagée au pied de la pyramide étant pris pour cote de référence, il interrompit ses fouilles à une cote donnée, laissant « enfouies » un certain nombre d'informations qui concernaient notamment la configuration du mur dans la partie orientale de l'enceinte.

68. Il s'agit ici du dégagement du décrochement nord-est de l'enceinte.

orientale. La portion de mur en décrochement se prolonge ainsi sur environ 1,50 m au sud, dispositif visible grâce à la conservation des deux assises moulurées délimitant l'emprise supérieure du bahut. Or, si elle constitue l'unique témoignage de l'existence d'un mur aujourd'hui disparu, la continuité du décor dans le prolongement nord-sud du redan confirme également le fait que cette structure était entièrement achevée<sup>69</sup>.

Ces nouvelles informations nous conduisent à formuler une première hypothèse relative au tracé de cet ensemble, dont les répercussions intéressent la totalité du fonctionnement de l'enceinte IV. Ainsi, le décrochement dégagé par H. Marchal et remis au jour dans le cadre de cette étude ne traduirait pas uniquement un simple resserrement de la largeur de la cour située à l'est de la pyramide, mais serait l'unique témoignage d'un dispositif d'enceinte plus complexe, trahissant l'existence d'un ensemble beaucoup plus compartimenté, notamment par un mur se refermant devant la façade Est du temple.

L'enceinte rectangulaire en grès si caractéristique du Baphuon est de ce fait le résultat de la fusion entre deux dispositifs initialement juxtaposés suivant un même axe est-ouest. Ainsi les dégagements suggèrent de voir une enceinte en grès beaucoup plus ramassée sur le soubassement inférieur de la pyramide, dont le tracé est aujourd'hui repéré pour les trois côtés nord, sud et ouest. Quant au quatrième côté, détruit à une date inconnue, il survit dans ce fragment de mur formant décrochement au nord-est de la pyramide<sup>70</sup>.

Pour illustrer cette proposition, une première esquisse du tracé de l'enceinte en grès nous permet de suggérer qu'au cours de son histoire la pyramide fut enfermée par un mur d'enceinte épousant un tracé rectangulaire de 198,20 m x 126,11 m<sup>71</sup>. À l'est de cet ensemble, le dispositif d'enceinte Est délimitait une cour antérieure, allongée sur l'axe est-ouest de la pyramide et mesurant 179,91 m x 119,81 m<sup>72</sup> (Fig. 16).

69. On sait en effet que le ravalement des décors n'intervient qu'à l'issue du processus de construction d'une structure donnée.

70. Il est utile de préciser que les recherches par sondage du tracé du mur d'enceinte délimitant le côté sud du temple ont également montré la présence d'un décrochement au sud-est du soubassement inférieur du temple. Cependant, les aménagements de chantier (notamment la construction d'une rampe de terre sur son emplacement théorique) effectués pour permettre l'accès au premier étage du monument ont entravé toute possibilité de sonder le sol dans l'alignement du décrochement du mur Nord pour établir un parallèle entre les deux structures. Toutefois, on notera que les relevés d'implantation effectués à distances régulières sur la longueur de la façade Sud ont fait apparaître un décalage entre partie orientale et occidentale qui imposait un rattrapage similaire à celui du décrochement nord-est.

71. Ces dimensions sont prises à partir des axes des pans de murs retrouvés *in situ*. Compte tenu de l'emprise des bahuts, ces longueurs doivent être diminuées d'une valeur équivalant à de deux fois la demi-épaisseur du dispositif formant la base élargie du mur, soit 1,40 m.

72. La largeur est également mesurée entre les axes des vestiges de mur. Par contre, la longueur de la cour est mesurée entre l'axe du décrochement du mur Nord et la plinthe du soubassement intérieur du gopura IV Est.

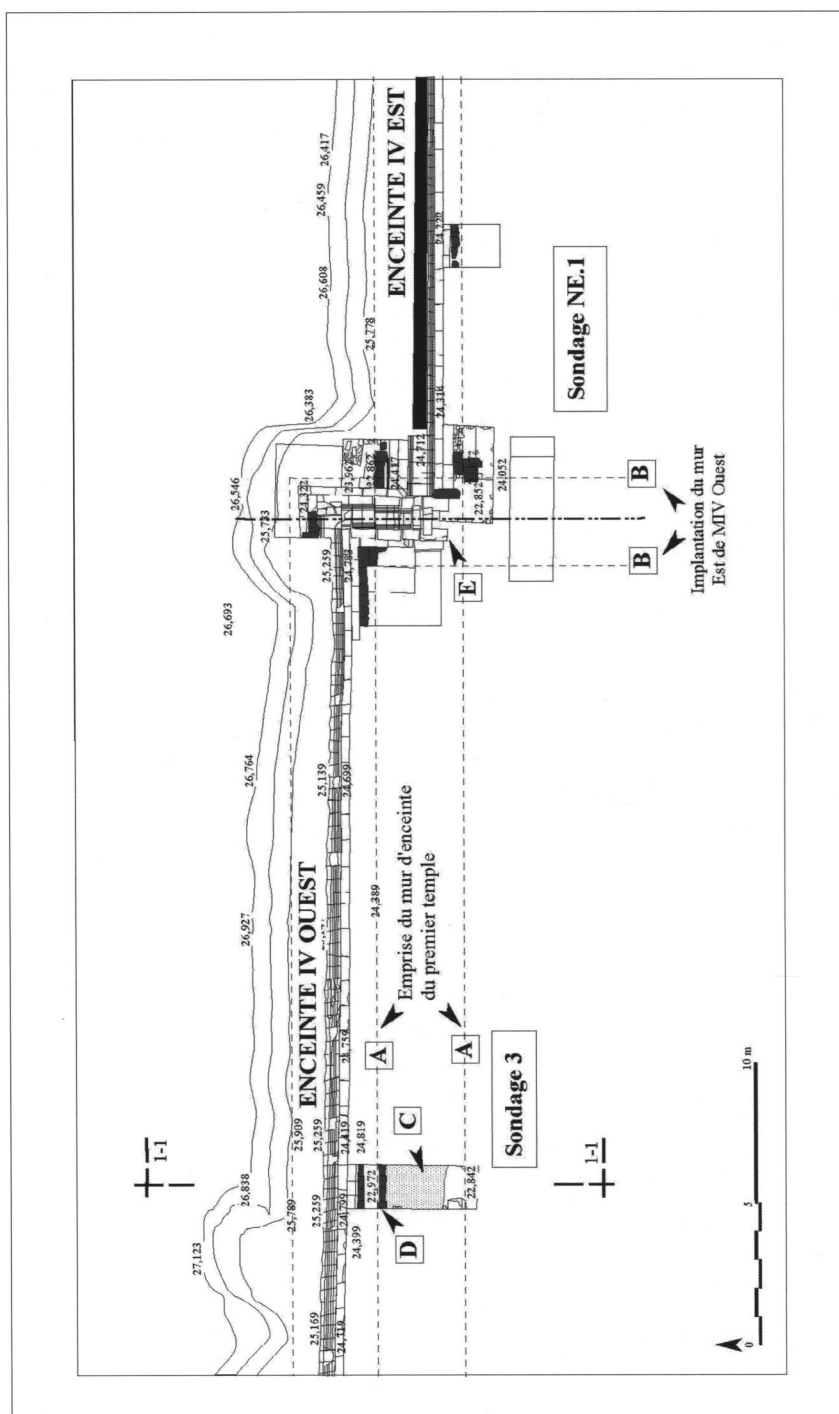
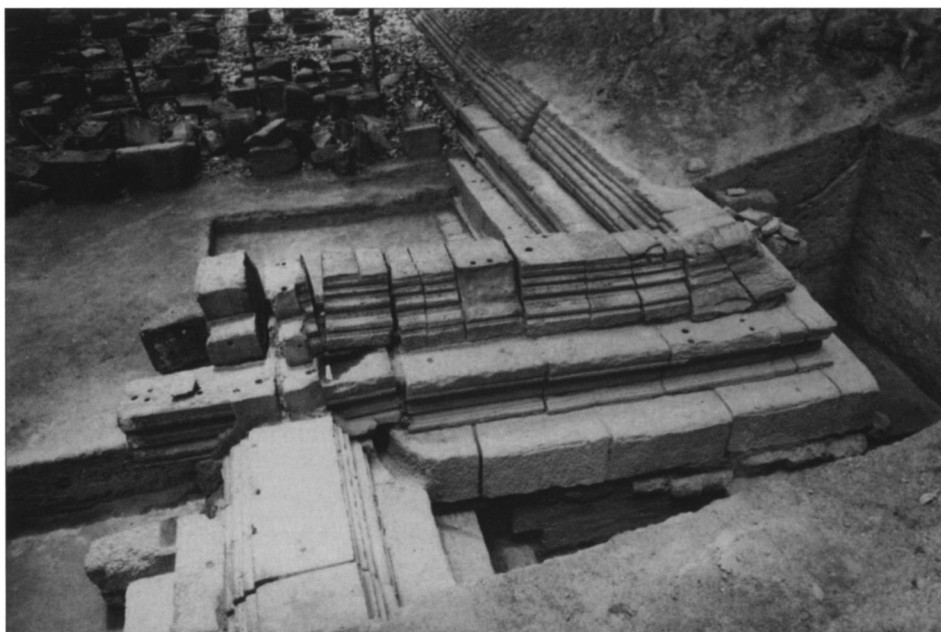


Fig. 2. Plan du sondage du décrochement nord-est (sondages NE-1 et 3).

### *Une hiérarchisation des espaces ?*

Cette division de l'enceinte IV en deux cours attenantes, selon un schéma de fonctionnement antérieur à l'état actuel, est confirmée par l'étude des limites des deux ouvrages d'enceinte. Nous avons signalé une dissociation entre les systèmes de fondation propres à chacun, dont les éléments nous sont fournis par le sondage du décrochement situé au nord-est. Ce sondage révèle en effet une différence de l'ordre de 40 cm entre les niveaux de fondation sur lesquels sont établis les bahuts des deux murs d'enceinte (Fig 2 et Fig 3). À l'est, le mur est implanté sur un sol nivelé à une altitude inférieure à celle de la cour IV occidentale<sup>73</sup>. Or, compte tenu des caractéristiques constantes du mur, d'un côté comme de l'autre du décrochement, cette différence implique des répercussions sur les niveaux de fonctionnement de chaque cour. Si l'on se fie aux données enregistrées dans les sondages de la porte IV Ouest (sondages O-1 et O-2), qui montrent que le niveau de la cour était sensiblement donné par l'arase supérieure de la première assise formant le réglage du bahut, on en conclut que la cour occidentale définissait une aire surélevée de 40 cm par rapport à la cour orientale attenante.



**Fig. 3. Vue d'ensemble du décrochement situé au nord-est de l'enceinte IV (sondage NE-1).**

73. Les coupes effectuées dans le sondage du décrochement montrent bien ce décalage, qui se traduit par un rehaussement de 40 cm du niveau de l'assise de libage en latérite par rapport à la fondation de la reprise orientale.



Ce dispositif, assez commun à Angkor, correspond vraisemblablement à une technique d'assainissement des terres disposées autour d'une construction<sup>74</sup>. Ainsi peut-on expliquer cette différence en se reportant à l'exemple du gopura V Est ou du pavillon IV médian, dont les fondations intérieures et extérieures sont également établies sur deux niveaux de sol différents<sup>75</sup>.

### ***Constructions simultanées ou extension d'un premier domaine ?***

B.Ph. Groslier proposait de considérer le gopura V Est et le pavillon IV médian comme le résultat de remaniements tardifs entrepris au cours d'une période couvrant la fin du XI<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> siècle et attribuait ces travaux à Jayavarman VI voire Dharanindravarman I<sup>er</sup><sup>76</sup>. Cette hypothèse revenait à assigner à l'ensemble des structures situées dans la partie orientale de la cour d'enceinte IV une date postérieure à la construction de la pyramide. Elle reprenait en cela les propositions beaucoup plus anciennes de P. Stern<sup>77</sup> qui suggérait de voir ici des adjonctions à la pyramide destinées à aligner l'entrée principale du Baphuon avec l'axe nord de ce nouveau centre de la ville qu'était le Bayon<sup>78</sup>. La logique sous-jacente d'expansion du temple se traduisait ainsi par une extension orientale du mur d'enceinte et, de ce fait, par l'adjonction d'un élément à un dispositif initialement plus ramassé sur la pyramide.

Pour comprendre ce processus, nous avons porté notre attention sur le mode de liaison entre ces différentes structures, grâce notamment à l'étude de la liaison entre les deux murs formant le décrochement situé au nord-est. Les résultats sont les suivants :

– Le ravalement du décor des deux murs jointifs résulte d'une seule et même opération. En effet, la réserve d'hébergement du profil du mur Est sur le parement extérieur du retour Nord-Sud montre clairement que les deux enceintes Est et Ouest étaient simultanément dressées lorsque fut entrepris le ravalement des socles et des élévations des murs. Par conséquent, il est très difficile d'attribuer une antériorité à la partie occidentale de l'enceinte par rapport à la partie orientale, comme semblent le faire implicitement les hypothèses de P. Stern et de B.Ph. Groslier<sup>79</sup> ;

74. Il s'agit en fait de réaliser un rehaussement général du sol d'une surface construite, de façon à éviter toute stagnation des eaux de pluie à l'intérieur de cette zone. Le rejet de ces eaux vers la proche périphérie de l'enceinte pouvait alors être effectué par un réseau de conduites. Une illustration de ce principe très utile pour le drainage nous est fournie par les nombreuses canalisations réservées dans les soubassements de ces édifices qui, grâce à cette différence de niveau, permettaient de rejeter les eaux de ruissellement vers les abords d'une structure circonscrite par une enceinte.

75. Voir *infra* p. 423.

76. GROSlier 1973, p. 201.

77. STERN 1927.

78. Il convient ici de relativiser ces affirmations fondées sur des attributions de dates de construction qui devaient plus tard se révéler erronées (voir CÉDÈS 1928).

79. On conçoit aisément qu'une reprise par adjonction d'un mur adossé contre le parement aurait laissé des traces sur le parement du mur est de l'enceinte antérieure.



– Si l'on observe maintenant les fondations de chacune de ces structures, on constate que l'assise inférieure du bahut du mur Est s'insinue sous le dispositif de fondation du retour Nord-Sud (Fig. 6). Un tel dispositif, bien qu'insuffisant pour permettre de formuler une hypothèse relative à l'ensemble des limites de la cour IV occidentale, nous amène cependant à envisager des séquences de construction où, contrairement à l'hypothèse précédente, le mur oriental serait antérieur au retour d'angle nord-est.

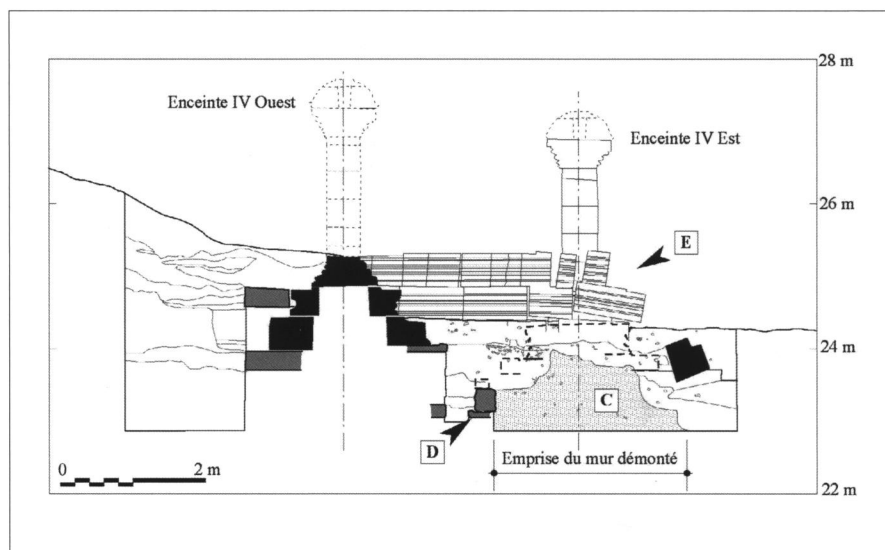


Fig. 4. Coupe 1-1 sur le sondage 3.

Nous butons ainsi sur une double perspective caractérisée par une contradiction entre le ravalement et les niveaux de construction. Le premier indique une réalisation des deux ouvrages d'enceinte en une seule opération, alors que le second implique une antériorité — si légère soit-elle — de l'enceinte orientale par rapport à l'enceinte occidentale centrée sur la pyramide. Les résultats enregistrés au sein d'un sondage implanté dans la cour occidentale (Fig. 1, sondage 3), au pied du mur Nord, à une distance de 25 m de l'angle nord-est de cette cour postérieure, nous ont permis d'apporter un éclairage supplémentaire sur l'origine de cette anomalie. Ce sondage très étroit, initialement destiné à déterminer la nature du système de fondation du mur d'enceinte et le niveau de fonctionnement de la cour qu'il définit, a révélé l'existence d'un cordon de latérite implanté en retrait de 40 cm à l'intérieur de la cour et arasé à la cote + 23,50 m (Fig. 4, repère D, et Fig. 5). Ce cordon, constitué d'une assise de blocs réglés, marquait la limite nord d'une zone de terre très riche en fragments de latérite, dont l'emprise se développait sur environ 2,50 m vers le sud (Fig. 4, repère C). Les relevés stratigraphiques illustrent clairement le profil de ce sol très compacté, nivelé en partie basse à hauteur de l'arase inférieure du cordon de latérite, tandis qu'en partie haute il dessine une courbe avec un pic sensiblement arasé au niveau actuel de fonctionnement de la cour.



**Fig. 5.** Cordon de latérite du sondage Nord (sondage 3).



**Fig. 6.** Détail du sondage Nord-Est (sondage NE-1).

La superposition de ces traces de latérite au prolongement de la direction d'implantation du mur Nord de l'enceinte orientale et les correspondances de nivellement entre ces structures et les fondations de ce mur constituent un ensemble d'indices convergents qui nous conduisent à proposer des éléments de chronologie pour la formation des deux cours Est et Ouest. Il apparaît clairement que les vestiges dégagés dans le sondage 3 sont ceux d'un prolongement du mur Nord de la cour orientale, dont la démolition fut imposée dès lors que l'on procéda à l'implantation du tracé de la cour occidentale resserrée sur la pyramide (Fig. 4). Cette hypothèse s'appuie sur le lien apparent entre les fondations du mur Nord de l'enceinte orientale et le cordon de latérite découvert dans le sondage NE-1. Le cordon de latérite correspond à l'assise inférieure du dispositif de fondation sur lequel est construit ce mur. Un dernier élément vient compléter ce faisceau d'indices : la zone de sol riche en fragments de latérite repérée sur les bermes du même sondage (Fig. 4, repère C) définit une surface sensiblement équivalente au profil du remblai bloqué entre les deux assises formant le socle du mur d'enceinte des cours Est et Ouest.

À la lumière de ces constatations, l'implantation du mur Nord de la cour Est sous les fondations du pan de mur en décrochement se justifie par son antériorité vis-à-vis de la cour occidentale. Sans que l'on puisse pour autant envisager une chronologie précise, il est acquis que le mur Nord de l'actuelle cour Est se prolongeait vers l'ouest sur une longueur inconnue, définissant le contour d'un ouvrage dont toute trace fut effacée lors de l'implantation de la pyramide et de son enceinte propre.

Ce sont d'ailleurs les dimensions de cette dernière qui imposèrent le décrochement du mur Nord. En effet, l'emprise du premier étage était trop importante et sortait de l'emprise du dispositif d'enceinte antérieur<sup>80</sup>. C'est ainsi que les dimensions imposées par la pyramide conduisirent au démantèlement partiel du mur existant, de façon à faciliter la définition d'une enceinte plus large permettant une circulation périphérique continue autour de la base du temple (Fig. 16).

## Les portes

### *La porte Ouest*

C'est donc, on l'a vu, sur les indications d'une trace de mur affleurant le sol à quelques mètres de la face Ouest du premier étage du temple qu'H. Marchal dégaga en 1922 la partie nord d'une porte implantée dans le prolongement de l'axe majeur du temple. Sur la base de ses observations, il décrivit sommairement le dispositif comme un ensemble marqué par « une porte avec cadres et motifs décoratifs habituels : pilastres, fronton, linteau etc.<sup>81</sup> », dont seules les parties basses des élévations sont encore en place aujourd'hui<sup>82</sup>. Les travaux de dégagement se limiteront à la consolidation de ces vestiges. La fosse de dégagement sera laissée en l'état et se comblera au fil des années, grâce au ravinement du sable provenant des talus environnants.

La disparition récente d'un arbre entravant l'accès à la partie sud de ce dispositif nous a permis de désenclaver la totalité de la porte, afin d'offrir une lecture complète de son organisation en plan et en élévation.

### *État des lieux*

Le principal intérêt d'un dégagement complémentaire concernait avant tout la compréhension de la morphologie de l'édifice, dont l'ensemble des dimensions pouvait enfin être enregistré, offrant ainsi une image cohérente de son emprise originale. Ont ainsi été remises au jour les parties inférieures — essentiellement le socle, surmonté de quelques rares éléments de façade —, qui se sont en effet maintenues sans trop de désordre hormis quelques déplacements de pierres résultant sans doute du cheminement des racines de l'arbre qui jadis surmontait ces maçonneries.

L'édifice est donc ordonné par un axe perpendiculaire à l'orientation longitudinale de l'enceinte, superposé à la projection vers l'extérieur de l'axe est-ouest du temple. À l'intersection de ces deux directions se développent plan et élévations, suivant un rythme initialement marqué par la symétrie, mais qui s'encombre de quelques

80. La largeur de l'enceinte originale étant de 119,81 m et celle de la pyramide prise entre les deux escaliers Nord et Sud étant égale à 116,63 m, il ne restait plus assez d'espace pour permettre d'aménager une cour périphérique à la pyramide ou par la même occasion des portes d'accès secondaires.

81. RCA, 04/1922.

82. Les clichés photographiques réalisés au cours de ces travaux montrent que seule la partie nord de l'ouvrage est dégagée, révélant quelques pans d'élévations richement ornées sur chaque face d'un Dvarapala calé par une frise verticale de décors en bas-reliefs (voir les clichés EFEO n<sup>os</sup> 11 746 et 11 751, qui montrent les deux faces de la partie dégagée).

déséquilibres de masses initialement non prévus<sup>83</sup>. L'axe de pénétration implantait le seul percement de la façade, constitué de deux portes juxtaposées dont les chambranles intérieurs étaient éloignés de 75 cm. Les montants de ces ouvertures étaient cantonnés par deux pilastres *in antis* définissant un angle dans lequel étaient logées deux colonnettes supportant un linteau décoratif. Latéralement, la composition était élargie en façade par le développement de deux corps rigoureusement symétriques, contenus de part et d'autre par le mur d'enceinte.

L'étroitesse du socle et l'absence de correspondance entre les élévations et les volumes intérieurs<sup>84</sup> se retrouvent très souvent dans l'architecture angkorienne<sup>85</sup>. Dans le cas de la porte IV Ouest du Baphuon, le rapprochement des deux dispositifs d'encadrement, qui ne laisse qu'un dégagement minimum exigé par le débatement des vantaux, contredit même la notion d'espace telle qu'elle est suggérée par les élévations. Les ailes latérales, en surépaisseur par rapport au mur d'enceinte, ne définissent aucun volume intérieur et ne constituent qu'un renflement de l'enceinte aux abords du dispositif de porterie.

De part et d'autre de la porte, les panneaux de façade se développent sur un seul plan vertical, contenu latéralement par le mur d'enceinte. L'élévation comprise entre le pilastre *in antis* et le mur d'enceinte est ornée de trois registres de décors organisés verticalement. Le centre de la composition est occupé par un gardien de porte sculpté en haut-relief assez prononcé, debout sur un piédestal posé sur la frise sommitale de la base moulurée. Le calage entre ce décor et le champ extérieur du pilastre de porte est orné d'une frise verticale de six petits cadres enfermant invariablement des représentations animalières au sein desquelles apparaissent un ou plusieurs personnages non identifiables.

Le couvrement de l'ensemble a pu être reconstitué à partir du croisement de données issues des éléments *in situ* et de pierres retrouvées au sol et réassemblées aux abords du mur d'enceinte. Le principe était semblable à la technique de couverture du mur d'enceinte, dont la principale caractéristique consiste à imiter l'extrados d'une voûte en grès. Ce dispositif était masqué sur l'axe de la composition par le fronton établi au-dessus des portes.

### ***La porte Nord***

Cet ouvrage, implanté dans le prolongement du perron Nord du premier étage du temple, fut révélé dans le cadre du dégagement de l'emprise du soubassement Nord et des vestiges du mur qui longeait ce dernier. Les travaux de dégagement de cette gangue de terre et de pierres issues des étages supérieurs débutèrent en juillet

83. Cette configuration fut reconsidérée en cours de construction, et l'on modifia ces dispositions originales. D'une part, avant même que ne fût dressée la mouluration du bahut, on amplifia d'une part le décrochement de l'édifice vers l'extérieur par l'ajout de deux échiffres dégagés de part et d'autre de l'emmarchement. D'autre part, le perron intérieur à peine ébauché fut bloqué dans le remblai d'une allée établie entre la porte et la base du perron Ouest du soubassement inférieur du temple.

84. À titre d'exemple, nous retiendrons le gopura I Est de Banteay Srei. Pour une étude de cet édifice, on se reportera aux planches XIX et XXVII des *Documents graphiques de la Conservation d'Angkor* (DUMARÇAY 1988) ; voir également BOURDONNEAU 1999.

85. Voir DAGENS 2003, p. 236.

1922, par le traitement des abords occidentaux de l'escalier III Nord de la pyramide, pour aboutir un an plus tard au dégagement des bases de la porte qui lui faisait face<sup>86</sup>. Parallèlement à ces travaux, l'aplanissement de la cour Nord d'enceinte IV révéla les vestiges d'une structure en latérite à laquelle le conservateur ne prêta guère attention<sup>87</sup>. Ainsi, deux murets en latérite furent dégagés des décombres, reposant à même le sol original de la cour IV. Établis à environ 3 m de part et d'autre des échiffres du perron Nord, ces maçonneries coupaient la largeur de la cour, perpendiculairement au mur Nord.



Fig. 7. Dégagement de la porte Nord. Cliché : EFEO, n° 11 532.

### *État des lieux*

La porte, dégagée jusqu'à la base de son socle, fut laissée en l'état, et le remblai fut taillé suivant une forte inclinaison dont le point bas est situé au pied de l'embranchement Nord. L'ensemble s'est fortement détérioré par suite du ravinement de ce talus, de sorte que, pour dégager les bases de cette porte, nous avons dû procéder à un nouveau dégagement de la surface supérieure du socle.

L'ouvrage était de conception très proche de la porte IV Ouest. Les élévations reposaient sur un bahut, seul élément conservé du dispositif original. L'ensemble

86. Dans un premier temps, l'emprise de la porte fut préservée pour maintenir un accès au premier étage depuis la levée de terre longeant la pyramide plus au nord (RCA 07/1922). Ce n'est que l'année suivante que la digue réservée sur la largeur du perron fut démontée, et les vestiges d'une porte ainsi mis au jour. H. Marchal découvre alors que le mur d'enceinte est interrompu conséquemment à l'élargissement du socle qui le supportait de part et d'autre de la brèche, et en conclut un peu plus tard à l'existence ancienne d'une porte identique à la porte IV Ouest dégagée quelque temps auparavant (RCA 07/1923).

87. Ces structures ont été démantelées peu de temps après leur dégagement. En effet, dès 1924, le conservateur note après une brève description que ces vestiges « sont appelés à disparaître plus ou moins » (RCA, 04/1924).



était vraisemblablement une composition de type classique. Les vestiges encore en place révèlent deux encadrements de portes, l'un extérieur et l'autre intérieur, seulement séparés par un vide de 65 cm. Une observation plus précise de ces pierres de seuil, effectuée *in situ*, permet de noter que seule la porte extérieure disposait d'un système de condamnation<sup>88</sup>.

Concernant l'ordonnance des parties hautes de ces élévations, l'absence de vestige *in situ* et la rareté des pierres retrouvées parmi les décombres nous imposent de nous cantonner à un ensemble d'hypothèses basées sur les observations effectuées sur la porte IV Ouest. La couverture des ailes latérales était obtenue par l'encorbellement de deux demi-berceaux dont l'extrados était masqué sur chaque façade par le déploiement d'un fronton établi sur les pilastres jumelés de part et d'autre de l'encadrement de porte. En définitive, les seules variations que nous pourrions enregistrer entre cet édifice, la porte IV Ouest et son homologue située sur l'axe sud relèvent des thèmes iconographiques retenus sur les élévations.

### *Le gopura V Est*

C'est d'abord le contraste qui l'oppose aux trois portes secondaires de la quatrième enceinte<sup>89</sup> qui caractérise le gopura V Est. Ce contraste s'établit sur la base de différences dans les pratiques et les modes de fonctionnement : nous passons de structures à passage unique, implantées sur l'axe projeté du sanctuaire principal du temple, au triplement des possibilités d'accès offertes au dévot qui progresse vers le cœur du temple à partir de la façade orientale. D'un point de vue pratique, la hiérarchisation de ces accès, organisée à partir de l'axe médian de la façade, implique des modes de circulation différenciés d'une porte à l'autre, avec une prédominance marquée de l'axe projeté depuis le sanctuaire central du temple<sup>90</sup>. Se manifeste ainsi cette préoccupation, liée au « double aspect du rayonnement divin<sup>91</sup> », qui traduit dans une forme architecturale tant le symbole du temple en expansion à l'extérieur de son enceinte que sa puissance d'attraction sur la périphérie en tant que centre de l'univers.

### *La notion de triple accès*

Tout en fixant les bases d'une évolution typologique du pavillon d'accès, à travers la définition d'une architecture monumentale caractérisée par le développement d'une triade de tours sanctuaires, le gopura V Est n'en puise pas moins les sources de ses principaux effets au sein des traditions constructives des périodes précédentes<sup>92</sup>.

88. Dispositif dont témoignent les crapaudines réservées à la base du seuil extérieur.

89. Il s'agit ici des portes Nord, Sud et Ouest.

90. Comme le souligne B. Dagens : « Lorsqu'elle est unique, la porte de la cella est, sauf cas exceptionnel, située en face du dieu : lorsqu'il y en a plusieurs, c'est celle qui se trouve dans cette position qui est la porte principale et détermine l'axe majeur du temple » (DAGENS 1994, p. 261). Dans le cas précis du Baphuon, où le sanctuaire sommital semblait posséder quatre portes, ce principe se traduit par l'ampleur du développement sur l'axe est par rapport aux orientations secondaires.

91. DAGENS 1994, p. 263.

92. Pour l'étude générale des gopuras angkoriens, voir BOISSELIER 1966, p. 73-80 ; et MULTZER O'NAGHTEN 2000, p. 61-63.



De sorte que le vocabulaire des formes reste inchangé, étant entendu que la singularité de l'ouvrage s'exprime par la grammaire qui va transformer ces constantes en un nouveau langage architectural.

Au premier rang de ces constantes, nous noterons que le dispositif d'entrée à trois accès hiérarchisés n'est pas une innovation propre au Baphuon mais se rencontre déjà sur bon nombre d'ensembles religieux antérieurs à sa construction (dont le Prah Kô, Prè Rup, le Mébon oriental et Ta Kèv). Les pavillons d'entrée — certes d'échelle plus modeste — y sont très souvent conçus à l'image du parti retenu au Baphuon, et donc implantés sur la face privilégiée du monument. Déjà reconnaissable sur le temple de Bakong, dont « les salles extrêmes, complètement séparées, deviennent de véritables salles de passage secondaires avec porte et fenêtres<sup>93</sup> », ce procédé est clairement lisible sur un temple aux dimensions modestes comme Banteay Srei<sup>94</sup>. Le principe est simple : l'accès honoré est constitué par une composition à trois passages, tandis que l'on note une échelle moindre dans le développement des portes sur les deux faces Nord et Sud. Simultanément, l'accès sur la face Ouest n'est constitué que d'un simple corps de bâtiment muni d'une porte unique implantée sur l'axe.

Une autre constante de l'architecture, attestée dès la fin du ix<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>, apparaît dans l'organisation du gopura V Est du Baphuon : ses dimensions sont nettement supérieures à celles des pavillons d'entrée des enceintes intérieures. Cette caractéristique, déjà très clairement observable à Banteay Srei à la fin du x<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>, est due à l'application d'un principe selon lequel les dimensions des pavillons d'entrée situés le long de l'axe majeur doivent augmenter proportionnellement à leur éloignement du centre de l'édifice. Au Baphuon, l'augmentation des dimensions des pavillons axiaux se lit principalement dans le plan au détriment des élévations, de sorte qu'à partir de la première enceinte ces proportions passent de la simple cella munie de deux étroits avant-corps latéraux à la grande composition ornant la façade Est de l'enceinte IV.

Certes la configuration du Baphuon, dont les trois principales enceintes du temple sont progressivement rehaussées par rapport au niveau du sol de l'enceinte IV, se prête difficilement à une analogie de ce type. L'exemple le plus précis se situerait en Inde avec la fondation royale de Tanjavur, caractérisée par un principe majeur « qui veut que les pavillons d'entrée soient de plus en plus hauts à chaque nouvelle enceinte<sup>97</sup> ». Compte tenu des différences typologiques fondamentales qui séparent le temple de plain-pied et le temple-montagne, il peut sembler difficile d'accorder crédit à un rapprochement entre le Baphuon et les compositions axées de Tanjavur en Inde ou de Banteay Srei au Cambodge. Or ce principe est bel et bien respecté au Baphuon. De sorte que les similitudes entre

93. BOISSELIER 1966, p. 76.

94. DUMARÇAY 1988, pl. XVIII.

95. Voir par exemple le temple de Prah Kô.

96. BOURDONNEAU 1999, p. 30.

97. PICHARD 1994, p. 20.

ces réalisations traduisent sans doute cette tendance des maîtres d'œuvre khmers à calquer des préceptes réputés pour leur rigidité, tout en les adaptant à travers « la création de formes ou de compositions originales ou totalement renouvelées comme les temples-montagnes<sup>98</sup> ».

#### *La notion d'enceinte-façade*

Dans ce contexte, la construction du dispositif d'entrée situé sur la face Est de l'enceinte IV du Baphuon rend compte d'une évolution formelle importante liée à l'usage et aux pratiques, qui consiste à désolidariser les deux passages latéraux du corps principal unique implanté sur l'axe. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre deux corps secondaires munis d'un passage, dont le plan et les élévations emprunteraient très largement au vocabulaire des formes du corps central.

Dès lors, le simple portail des constructions antérieures se transforme ici en un groupement de trois corps d'édifices — en fait, trois chapelles — implantés sur un même alignement. Il en résulte un plan et des élévations régulièrement ordonnés à partir de trois corps distincts unis en une même composition par le développement d'avant-corps et de galeries.

Ce sont sans doute les caractères particuliers de ce programme architectural novateur, conjugués au contexte de site<sup>99</sup>, qui furent à l'origine d'une composition inédite, caractérisée par la fusion entre l'emprise du gopura et la façade Est du mur d'enceinte. Ce dernier disparaît derrière l'ampleur du dispositif d'entrée, prolongé par deux galeries latérales dont les extrémités marquent les limites en largeur de l'enceinte IV définie par ses murs nord et sud.

#### *Des entrées reconverties ?*

Ce dispositif n'a sans doute pas été maintenu dans sa configuration originale. Par effet de contagion, les nombreux remaniements entrepris sur les Terrasses Royales<sup>100</sup> ont entraîné la reconversion probable de sa façade principale. L'aspect chaotique de ses extrémités nord et sud en est sans doute la preuve plus explicite : en intégrant les entrées aux structures en terrasse bordant la Place Royale, ces reprises ont sans doute imposé leur destruction partielle.

Dès les premiers travaux de dégagement, J. Comaille ne manqua pas de s'interroger sur la nature de l'articulation entre la partie nord du gopura et le perron Sud de la Terrasse des Éléphants, en notant « la pénétration des deux ouvrages l'un dans l'autre<sup>101</sup> ». Plus tard, H. Marchal faisait part de son incompréhension face à l'état de ruine de l'ensemble. Dans son rapport de 1927, il laissait en suspens un certain nombre de questions sur l'interpénétration de ces deux ouvrages, en notant : « Il est bizarre de constater qu'aucun de ces deux monuments, d'une époque probablement différente, n'ait été complètement achevé à cet endroit ou alors qu'ils aient été tous

98. DAGENS 1994, p. 268.

99. Notamment l'étroitesse de la parcelle disponible pour l'implantation du temple.

100. Voir les recherches de Christophe Pottier (POTTIER 1997a, p. 183-220 ; *Id.* 1999, p. 183-220), qui font suite aux travaux plus anciens de B.Ph. Groslier (GROSLIER 1973, p. 159).

101. RCA 1914.

les deux démolis<sup>102</sup>. » Poursuivant ses travaux, il devait amender ce point de vue en soulignant que, dans un premier temps, la terrasse pouvait avoir enveloppé les soubassements du Baphuon.

Puis ce fut au tour de B.Ph. Groslier de s'interroger sur la nature de ces enchevêtrements de maçonneries. Il reprit l'hypothèse d'H. Marchal en proposant une chronologie des remaniements effectués sur le front oriental de la Place Royale. En vue de répondre à un projet d'embellissement des abords du Palais Royal, le premier état des Terrasses Royales<sup>103</sup> aurait ainsi été progressivement élargi vers le nord et le sud, jusqu'à intégrer le gopura V Est du Baphuon dans son nouveau tracé.

Les vestiges de ces modifications sont de nos jours partiellement visibles aux abords du temple, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Les principales caractéristiques du nouveau dispositif consistèrent à augmenter l'emprise au sol du soubassement du gopura V Est en le reliant avec le perron Sud de la Terrasse des Éléphants. Pour y parvenir, un nouveau mur de soutènement fut implanté en avant des trois entrées de la façade-enceinte. Son tracé répercutait les décrochements des trois perrons centraux, en occultant cependant une partie des redans du socle antérieur.

Au cours des premières années du xx<sup>e</sup> siècle furent également révélés des vestiges de murs implantés parallèlement à sa façade arrière et ne se développant qu'aux abords des extrémités latérales de l'enceinte Est (Fig. 8). Au sud, ces vestiges sont encore apparents sur 9 m de longueur, puis s'interrompent brutalement, sans doute par suite de démontages : il s'agit d'un mur grossièrement réalisé à l'aide d'un double parement de latérite de 2 m d'épaisseur et implanté, suivant une direction nord-sud, en retrait de 2 m par rapport au soubassement de l'aile latérale. Au nord, le dispositif est quelque peu différent : le mur est constitué d'une double épaisseur associant un appareillage de dalles de grès formant parement à une maçonnerie de latérite assez grossière. Le nettoyage de cette zone nous a permis de noter que ces ajouts avaient été réalisés à même le sol de fonctionnement de la cour. En effet, les coupes stratigraphiques montraient à la base de ces reprises un sol très dense — s'étendant sur un niveau horizontal arasé entre 4 et 5 cm en dessous de la plinthe de grès du mur d'enceinte — sur lequel était simplement posée la fondation du mur tardif. Ces indications nous conduisent à penser que ces vestiges sont contemporains du programme de reconversion des entrées du Baphuon. Notre hypothèse concernant ces deux structures est étayée par d'autres informations qui, elles aussi, tendent à associer cette réalisation aux travaux de démolition d'ouvrages antérieurs.

Le premier détail ayant retenu notre attention est issu d'un constat relatif à l'emprise de ces murs tardifs. Au nord comme au sud, ces ouvrages résultant de remaniements ne concernent que les portions d'espace comprises entre le mur d'enceinte et le soubassement du vestibule intérieur des deux pavillons latéraux,

102. MARCHAL 1937, p. 351, 352 (et pl. LXXV) et 360.

103. À la suite de ses fouilles archéologiques aux abords et à l'intérieur du Palais Royal, B.Ph. Groslier pensait que le front est de son enceinte était devancé par un dispositif structuré par un socle de latérite supportant des structures légères en bois couvertes de tuiles (GROSLIER 1973, p. 97).

soit une longueur à peine plus importante que les dimensions des ailes latérales Nord ou Sud. Il ne s'agit donc pas ici d'une reprise visant à modifier l'ensemble de la façade arrière du gopura, mais plutôt d'un aménagement uniquement localisé sur ses extrémités.

Nous avons par ailleurs noté que seul le parement occidental de ces murs tardifs montre des traces d'une ébauche de ravalement, de sorte que ces structures peuvent être assimilées aux murs de soutènement d'un soubassement établi entre les pavillons latéraux et le mur d'enceinte. Compte tenu de la localisation des traces d'ancrage observées, de leur limite en hauteur et, enfin, de la hauteur même de ces pans de murs, il est également probable que ces socles étaient arasés avec le bandeau de soubassement du perron intérieur des pavillons latéraux<sup>104</sup>.

*Vers une extension des Terrasses Royales vers le sud*

L'ensemble de ces informations converge donc vers la mise en évidence d'un lien entre le remaniement des entrées Est du Baphuon, les transformations du perron Sud de la Terrasse des Éléphants, et la construction des soutènements sur la face arrière du gopura V Est. La disparition des derniers mètres d'enceinte aux abords de l'angle nord-est peut être considérée comme la conséquence de l'élargissement vers l'intérieur du soubassement de l'aile nord du gopura, obtenue par la construction d'un soutènement en latérite. Comme le proposait B.Ph. Groslier, l'objectif probable de cette opération consistait probablement en l'établissement d'une liaison de plain-pied entre les Terrasses Royales et les entrées du Baphuon<sup>105</sup>.

À première vue, la surface de plate-forme ainsi obtenue pourrait paraître négligeable, surtout si ces agrandissements supportaient des structures inchangées par rapport à la configuration originale des extrémités du gopura. Mais la confrontation d'un ensemble de détails architecturaux nous conduit à considérer comme contemporains les démontages des galeries latérales et la construction de ces murs arrières et des deux perrons de part et d'autre des trois tours du sanctuaire. Et l'on rejoint ainsi l'hypothèse de B.Ph. Groslier relative au démontage des pavillons d'extrémité lors de l'extension des Terrasses Royales vers le sud de la Place Royale<sup>106</sup>. L'objectif principal était probablement d'intégrer le Baphuon au front occidental de la Place Royale, d'un point de vue structurel mais aussi d'un point de vue ornemental. Structurellement, ces liaisons pouvaient être réalisées aisément par la construction d'un mur.

104. Cette hypothèse correspond à une hauteur minimale. Nous avons relevé les traces d'une retaille du parement des soubassements sur la hauteur totale du soubassement, pratiquée afin de faciliter la liaison entre cet ouvrage et le mur tardif.

105. GROSLIER 1997, p. 98.

106. Voir *supra* p. 418.



**Fig. 8. Reprises du gopura V Est en liaison avec le perron Sud de la Terrasse des Éléphants.**

De toute évidence, cela ne devait pas suffire. Il est probable que ce projet devait aussi répondre à la volonté d'unifier le traitement de l'ensemble des éléments disparates qui marquaient le Ouest de la Place Royale. L'intégration des soubassements du Baphuon posait un problème, en raison de leur tracé plus redenté que celui des avancées de la Terrasse des Éléphants mais aussi et surtout de la difficulté à harmoniser les décors des parements. En effet, une des dimensions essentielles du nouveau projet était sans aucun doute de créer de nouvelles surfaces de murs en extension par rapport au dispositif original situé en avant du Palais Royal, de façon à permettre la réalisation d'un programme iconographique étendu et cohérent par rapport à l'ordonnance originale de la façade. D'où la nécessaire mise en œuvre d'un programme d'aménagements dont l'ossature principale se dessinait au travers du réaligement de l'ensemble des structures bordant les abords occidentaux de la Place Royale.

C'est ce programme qui, par effet de ricochet, entraîna une nouvelle formulation des entrées du Baphuon, caractérisée par la diminution du dispositif original, obtenue par l'amputation de ses extrémités. Les démolitions épargnèrent seulement les trois tours et leurs avant-corps, jusqu'aux vestibules latéraux les plus excentrés. Ceci n'est pas sans liaison avec l'existence d'une porte dans l'épaisseur des murs de refend séparant ces espaces des galeries latérales. Par conséquent, les démolitions durent s'arrêter au droit d'une structure dont il était possible de gérer l'accès par un système de fermeture mobile.

#### ***Le pavillon IV médian***

S'il n'est pas véritablement en rupture avec le vocabulaire architectural des différents ouvrages participant à la définition du temple, le pavillon IV médian se



singularise cependant par son implantation, à certains égards surprenante<sup>107</sup>, mais également par la forme architecturale inédite qu'il développe.

Pour comprendre le développement de la cour d'enceinte IV, il convient donc d'étudier cet édifice particulier, ce qui nous a conduit à dresser un relevé complet de ses vestiges restaurés afin d'en extraire une description détaillée, tant graphique que narrative. C'est à partir de ces descriptions, confrontées aux documents de la Conservation des monuments d'Angkor, qu'ont pu apparaître un certain nombre d'informations sur la forme architecturale de cet édifice. Nous en présentons ici les éléments essentiels, qui permettent de proposer de nouvelles hypothèses relatives à la compréhension de la construction de cet ensemble.

#### *Principes d'implantation*

Le bâtiment se développe au sol suivant un plan cruciforme irrégulier fortement redenté dont l'articulation, marquée par la croisée des quatre ailes, se superpose rigoureusement à l'axe longitudinal de la chaussée. Pour comprendre les objectifs du maître d'œuvre et tenter d'expliquer les choix qui commandèrent cette implantation, nous avons entrepris de relever les distances séparant cet édifice des principales constructions participant à la définition de la chaussée. Ces mesures ont donc été prises de façon à préciser la position du pavillon au sein du long développement de la chaussée.

Le pavillon IV médian et l'escalier oriental du premier étage du temple sont ainsi distants de 68,80 m, alors que le gopura V Est, plus éloigné, est situé à 121,61 m. Le rapport entre ces deux dimensions n'étant guère parlant, nous avons complété ces informations par l'analyse des distances séparant les éléments significatifs des édifices mis en relation — physiquement ou virtuellement — par la chaussée. Les ouvrages retenus sont au nombre de trois : le corps central du gopura V Est, le pavillon IV médian et, enfin, le centre du temple, actuellement matérialisé à son sommet par le piédestal d'une statue. Nous avons ainsi noté que le centre du pavillon IV médian est éloigné du centre déduit du temple d'une distance de 143,01 m. Cette valeur est assez proche des 143,87 m qui séparent le même centre du pavillon médian du centre du pavillon axial du gopura V Est.

Le rapprochement de ces valeurs révèle un écart de distance de 86 cm, qui ne doit pas être mis sur le seul compte du hasard. Les similitudes entre ces deux distances trahissent de probables spéculations géométriques du maître d'œuvre. Ces réflexions obéissaient sans doute à la nécessité d'établir une chaîne de rapports dimensionnels entre les différentes parties du temple. Dans ce cas, le pavillon IV médian constituerait — au moins d'un point de vue géométrique, au sein des tracés généraux du plan — un jalon architectural important, calé sensiblement à mi-distance entre les entrées Est et l'axe vertical du sanctuaire central du temple-montagne.

---

107. Cette implantation reste énigmatique du fait de sa position quelque peu flottante le long de l'accès principal au temple, sans véritable élément d'accrochage au sol autre que l'axe médian est-ouest de l'enceinte IV. Seul cet axe semble en effet décider de son implantation, alors qu'aucune autre structure architecturale ne semble avoir aidé à son positionnement sur cette longue trajectoire rectiligne qui sépare le gopura V Est du soubassement inférieur du temple.



*Le décor des échiffres*

Au nord comme au sud, nous avons noté que le ravalement des décors du soubassement n'a concerné que le volume de la modénature, le cisèlement de chaque profil semblant inachevé. Nous avons également relevé que la plus grande partie de ces maçonneries, y compris les joues des échiffres et les degrés des emmarchements, est constituée d'insertions de pierres de taille réalisées au cours des travaux entrepris par B.Ph. Groslier<sup>108</sup>.

Pour comprendre ces compléments localisés de façon si précisément symétrique aux deux extrémités de l'édifice, nous nous sommes appuyé sur les relevés photographiques de la Conservation des monuments d'Angkor qui, en une dizaine de documents, fournissent des indications sur l'état de ces perrons avant le début des travaux de restauration<sup>109</sup>.

La confrontation des clichés avant travaux et des structures actuelles permet de définir assez précisément les contours de la zone concernée par les reprises auxquelles B.Ph. Groslier faisait allusion. De fait, les zones remaniées, clairement visibles sur les clichés, se superposent aux parties du soubassement demeurées sans décors ciselés, de part et d'autre des emmarchements. Celles-ci pourraient à la rigueur témoigner d'un recalage des assises suite à un désordre survenu sur les extrémités. Cependant, elles n'expliquent pas les raisons de l'arrêt brutal des décors.

L'observation de ces photographies révèle des détails techniques intéressant l'histoire du pavillon. Les clichés 9837 et 9840 montrent, sous deux points de vue assez proches, l'état de l'aile Sud avant dépose. Ils mettent tout d'abord en évidence un manque de cohésion flagrant des maçonneries de l'extrémité du soubassement par rapport à la bonne tenue des parties antérieures. Le cliché 9840 (Fig. 8) complète ces observations en montrant les lacunes de l'angle sud-est du socle, dont seules les deux assises inférieures sont préservées. Contrairement aux parties principales du soubassement, la plinthe des parties remaniées du mur est fondée à même le sol, sans qu'il y ait de continuité dans l'assise de réglage en grès des parties antérieures, et de fait dans les fondations du pavillon et de ses perrons latéraux.

De telles anomalies indiquent nécessairement une réalisation en deux temps et montrent, comme l'envisageait B.Ph. Groslier<sup>110</sup>, que les extrémités du pavillon furent bien remaniées : ces reprises aboutirent à la reconstruction des perrons à partir de blocs dont certains étaient des remplois, ce qui explique les décors qu'il identifia sur la plinthe de l'angle sud-ouest de l'édifice<sup>111</sup>.

108. B.Ph. Groslier pensait que ces ailes avaient fait l'objet de réparations tardives, sans doute en raison d'infiltrations d'eau à travers les massifs de remblai. Ainsi, dans son rapport de 1963, il mentionnait la découverte d'une reprise à partir de blocs prélevés sur le Baphuon même et notait, quelque temps plus tard, le dégagement d'une gargouille qui devait être contemporaine de ces travaux (RCA, 1963).

109. Ces documents sont archivés à la photothèque de l'EFEO sous les numéros 8936, 8939, 8940, 8941, 8942 et 8944.

110. GROSLIER 1997 ; voir supra p. 418.

111. Ces hypothèses sont par ailleurs confirmées par le cliché 9883, qui illustre le premier calage de l'assise de réglage avant restauration des murs. Nous pouvons y déceler un rattrapage du niveau de fondation consistant en l'adjonction d'une assise de libage sous la partie remaniée, de façon à homogénéiser l'ensemble des substructures du pavillon ainsi qu'à améliorer la cohérence des remontages et, finalement, du rendu du soubassement restauré.

*Les problèmes de nivellement*

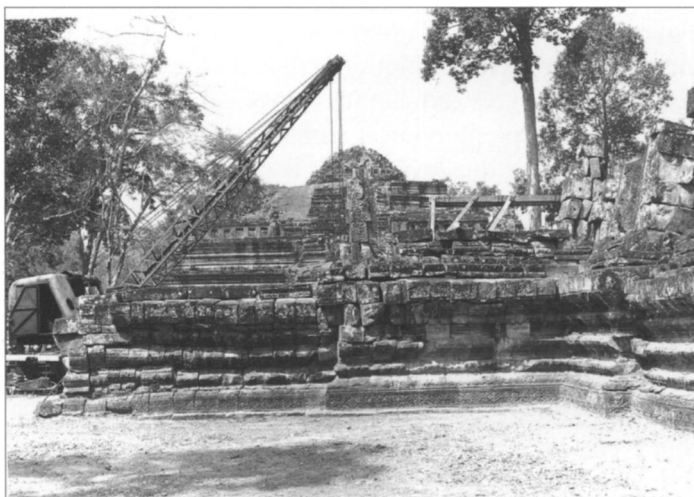
Sans trop nous attarder sur la description architecturale détaillée du pavillon, nous signalerons que l'assise de grès formant le réglage des soutènements du socle était disposée sur un niveau de sol qui pouvait varier de 35 cm d'une moitié du pavillon à l'autre<sup>112</sup>. Si l'on considère que la plate-bande de couronnement du soubassement était arasée à une cote constante de part et d'autre de l'axe nord-sud, on est amené à conclure que les murs de soutènement ont une hauteur différente (Fig. 9 et 10). De sorte que la modénature, gardant le même nombre de profils, est répartie sur un support de hauteur variable, ce qui entraîne le décalage d'une assise vers le bas de tous les profils situés sur la moitié orientale du pavillon. Surprenant dans le contexte d'un édifice isolé, ce dispositif est toutefois assez commun à l'architecture angkorienne et, entre autres, clairement observable sur le gopura V Est<sup>113</sup>.

Ces indications ont sans aucun doute un lien avec la canalisation enterrée<sup>114</sup> mise au jour par B.Ph. Groslier en partie basse du soubassement de l'aile Sud du pavillon. Se basant sur l'orientation est-ouest de cette canalisation, établie à hauteur de la plinthe du soubassement, ce dernier proposait d'expliquer l'existence de cette canalisation par la nécessité de drainer les eaux infiltrées dans le remblai du soubassement. De fait, il voyait là une réparation tardive, attestée par la présence de pierres remployées dans les soubassements. Or il semble que ce dispositif soit plutôt contemporain de la construction du soubassement et qu'il était destiné à évacuer les eaux depuis les abords occidentaux vers les abords orientaux de l'édifice. En effet, nous avons établi un lien entre cette structure et deux bouches de canalisation fonctionnant comme une prise d'eau à une extrémité (à l'ouest) et comme un rejet du côté opposé (à l'est). Si l'on tient compte des écarts de nivellement, notamment de la discontinuité des niveaux de fondation entre les façades Est et Ouest, cette canalisation facilite donc l'écoulement des eaux de pluie depuis les abords occidentaux vers la base orientale du pavillon.

112. Les relevés ont mis en évidence une différence de nivellement, entre le sol original des abords du pavillon (relevés à la base de la plinthe), égale à 66 cm entre les abords orientaux et occidentaux de l'édifice. La différence d'altitude se situe entre 24,33 m à l'ouest et 23,68 m à l'est (Fig. 10, repères A et B).

113. Ce principe est utilisé sur le mur d'enceinte du Baphuon, et plus particulièrement sur le soubassement du gopura V Est. Nous avons ainsi noté que le soubassement chevauchait deux niveaux de sol différents, et que le soutènement du côté de la cour IV était donc construit sur un sol remblayé, soit environ 40 cm au-dessus du niveau de construction des soutènements extérieurs.

114. Le canal était obtenu dans un seul bloc de latérite, par affouillement de la partie centrale de la pierre, de façon à conserver deux parois latérales sur lesquelles était posée une dalle formant un chapeau.



**Fig. 9. État du pavillon IV médian avant travaux. Cliché : EFEO n°9837.**



**Fig. 10. Escalier Nord du pavillon IV médian (état actuel).**

#### *Un ensemble reconverti ?*

Le regroupement de ces différentes observations permet d'apporter un nouvel éclairage sur l'organisation et le fonctionnement du pavillon. Par extension, ces considérations auront des répercussions sur les abords de l'édifice, et donc sur l'organisation spatiale des deux cours constituant l'enceinte IV. Ainsi, l'hypothèse de B.Ph. Groslier relative à la consolidation des perrons Sud et Nord, au moins pour ce qui concerne les problèmes structurels du soubassement, reste toujours d'actualité<sup>115</sup>. Toutefois, les détails architecturaux relevés au cours de la présente étude permettent d'amender sa proposition et de dégager une autre perspective de développement. Nous estimons donc que ce bâtiment a appartenu à un dispositif d'enceinte dont il pourrait n'être que l'ultime vestige architectural (Fig. 15). Les variations de niveau des fondations d'une structure-enceinte, l'adaptation de la

<sup>115</sup>. Voir *supra* p. 418.

modénature sur les soutènements et la présence sous l'aile Sud du pavillon d'une canalisation traversante, indispensable pour drainer une parcelle remblayée close par une enceinte, constituent un faisceau d'indices permettant d'envisager l'existence d'une structure dont les dimensions et le fonctionnement étaient très différents des dispositions actuelles. Cette structure constituait l'un des jalons d'une barrière physique qui interdisait l'accès au temple en délimitant un périmètre rehaussé par rapport au niveau de la cour tel qu'il nous est connu aux abords orientaux du pavillon. Nécessairement, ce périmètre était délimité par une enceinte construite en empiétant sur le sol des abords extérieurs et sur le niveau du terrain remblayé à l'intérieur.

On objectera qu'il est impossible de fournir la moindre précision sur la configuration originale de cet ouvrage. S'agissait-il d'un large pavillon à plusieurs corps comme le gopura V Est ou bien d'un gopura à un seul corps implanté au milieu d'un mur d'enceinte délimitant le sol rehaussé de la partie occidentale de la cour d'enceinte IV ? Dans ce dernier cas, les actuels perrons Nord et Sud, largement reconstitués lors des travaux de restauration, ne matérialisent que les adaptations du maître d'œuvre à un nouveau contexte issu du démantèlement du dispositif original. Cette perspective permet alors de comprendre l'origine de ces emmarchements engagés dans le soubassement sans dissociation claire entre perron et socle.

On note par ailleurs qu'au sud du pavillon les informations archéologiques que nous aurions pu obtenir à partir des couches superficielles du sol ont disparu lors du creusement du bassin parementé. B.Ph. Groslier pensait que la réalisation de ce dernier était tardive et datée du *xvi<sup>e</sup>* siècle, période de la construction du bouddha<sup>116</sup> situé au deuxième étage de la face Ouest. Mais il est probable que les remplois de grès qu'il décelait lors des restaurations de ses gradins provenaient, entre autres, de la destruction des structures latérales du pavillon IV. Et dans ce cas, la construction du bassin pourrait, sans pour autant en être la raison essentielle, être une conséquence immédiate de la réduction de l'ampleur du pavillon<sup>117</sup>.

### Les liaisons portes/pyramide

Un certain nombre d'informations enregistrées lors des premiers travaux réalisés aux abords du monument démontrent une tendance à renforcer les liaisons axiales en adaptant ces dernières aux différentes phases d'aménagement du temple. Cette volonté devait se manifester de plusieurs manières et se traduire par l'adaptation des structures anciennes aux nouveaux dispositifs. Aujourd'hui, ces témoignages se cantonnent aux séquences de fonctionnement de l'accès privilégié du temple, qui se superposent à l'axe faste de la composition d'ensemble.

Dès lors que fut réalisée la fusion des deux cours Est et Ouest en un seul espace, le monument s'affirma par une orientation privilégiant l'est. C'est le long de cet axe qu'allaient se développer des ouvrages dont le but était de magnifier l'accès à la pyramide. Cette importance désormais irréversiblement acquise par

116. RCA 1969.

117. De fait, il apparaît que le bassin n'a pu être construit qu'après le démontage de cette galerie-enceinte dont l'actuel pavillon IV médian était alors l'élément central dans la progression d'est en ouest vers le temple.

la façade orientale devait se traduire par plusieurs phases d'aménagement visant à mettre en valeur le cheminement depuis le gopura V Est jusqu'au perron III Est du temple. Cependant les accès secondaires Nord, Sud et Ouest n'allaient pas être délaissés mais feraient l'objet de remaniements dont certains détails sont aujourd'hui encore lisibles : ainsi, les trois portes secondaires furent reliées à la base de la pyramide par une allée constituée d'un dallage de grès<sup>118</sup>. Seule l'allée axiale Ouest est encore partiellement conservée. Sur les faces Nord et Sud du temple, les portes furent également reliées à l'escalier de la pyramide en vis-à-vis par une allée en grès. Dans les deux cas, ces dispositifs ont disparu lors des campagnes de remaniement des enceintes Nord et Sud.

### ***Le perron III Sud***

Lors des premiers travaux de dégagement de la base de l'escalier Sud du premier étage, deux pierres bloquées contre la plinthe des échiffres vinrent témoigner de l'amorce de cette chaussée marquant l'axe sud du temple<sup>119</sup>. L'ensemble était cependant masqué par une chaussée-terrasse se raccordant perpendiculairement à la grande digue de terre longeant la façade Sud du temple (Fig. 12). Un emmarchement à départ en accolade, légèrement dégagé de l'aplomb des échiffres, reposait directement sur cette terrasse surélevée à 1,50 m de hauteur par rapport à la base du soubassement. Il n'est pas inutile de rappeler que ces dégagements furent effectués à une époque fortement marquée par les investigations menées sur la ville d'Angkor Thom par P. Stern, lequel développa l'hypothèse de l'existence d'une chaussée orientée nord-sud reliant le Phnom Bakheng au Phiméanakas, et dont l'aboutissement se devait d'être matérialisé par cette portion de chaussée-terrasse butant contre l'escalier Sud du Baphuon<sup>120</sup>.

Il importe enfin de noter que c'est au cours de cette opération que furent découvertes, sans qu'on leur attachât alors une grande attention, deux bases de murs en latérite implantées perpendiculairement à la levée de terre<sup>121</sup>. Aujourd'hui démantelées, ces structures étaient à l'origine établies perpendiculairement au dispositif de soutènement de la digue d'enceinte Sud, dont les maçonneries s'interrompaient au droit de cette liaison. Nous pensons que ces deux structures étaient établies en continuité avec la levée de terre et, à l'image de la terrasse établie dans le prolongement du perron Nord, devaient contenir le remblai de la liaison entre la digue et le perron Sud du premier étage.

### ***Le perron III Nord***

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'examen des accès sur la façade Nord révèle également des traces de reprise dont les caractéristiques sont les mêmes que celles que nous venons d'évoquer pour l'accès Sud. La construction d'une

118. Ce dispositif n'est conservé que sur la face Ouest, entre la porte IV et le perron du premier étage de la pyramide.

119. MARCHAL, RCA 02/1928. Conservées en place après restauration de la base de l'embranchement, ces deux pierres dessinaient les bordures d'une allée légèrement rehaussée par rapport au niveau du sol de la cour IV.

120. STERN 1927, p. 61.

121. MARCHAL, RCA 06/1928.



levée de terre entre l'enceinte IV en grès et les douves du Palais Royal a entraîné d'une part la destruction de la porte alignée sur l'axe prolongeant le perron III Nord de la pyramide et d'autre part l'aménagement, entre cette nouvelle enceinte et l'emmarchement du premier étage<sup>122</sup>, d'une chaussée de liaison contenue par deux murets de latérite (Fig. 6). Ces deux structures disposées de part et d'autre des échiffres du perron III Nord contenaient les terres de la chaussée qui, en s'avancant contre l'emmarchement, occultaient le tiers inférieur de la hauteur de ce dernier. Assez curieusement, il semble qu'aucun aménagement ne soit venu enjoliver la liaison entre l'escalier d'origine et la chaussée d'accès. Contrairement au cas des trois autres façades, l'emmarchement original contenu dans la profondeur des échiffres n'a subi aucune refonte, de sorte que la chaussée bute directement contre ses degrés.

### **L'accès Est : les aménagements de la chaussée**

C'est bien entendu sa situation sur l'axe principal du temple qui explique les multiples interventions dont cet accès fit l'objet. Ces remaniements se caractérisent par deux campagnes de travaux visant à rehausser le niveau de circulation le long de l'axe de cheminement vers le temple.

La première structure, qui constitue le fil conducteur d'un long processus de transformation, est l'allée développée entre l'escalier Est de la pyramide et le gopura V Est, structure divisée en deux segments de 56,36 m et 110,82 m séparés par le pavillon IV médian. Ce passage est délimité par deux cordons de grès formant les bordures d'une chaussée basse.

Aucune altération de tracé n'est apparente sur le tronçon antérieur au pavillon IV médian. En revanche, la configuration originale — déjà évoquée — de l'enceinte IV en deux cours attenantes nous conduit à considérer attentivement la structure de la section de chaussée postérieure au pavillon IV médian. Celle-ci n'a pu apparaître dans sa configuration actuelle qu'après la refonte des enceintes du monument, qui fit disparaître le mur mitoyen séparant les deux cours (Fig. 16). Par ailleurs, s'il ne fait guère de doute que la chaussée et le pavillon IV médian répondent à un même programme de construction, la liaison opposée contre le perron III Est de la pyramide trahit le repentir des constructeurs de cette dernière. On note en effet que la chaussée, dont le niveau de circulation est arasé avec le giron de la première marche de l'escalier, est rajoutée contre un emmarchement dont les degrés avaient déjà reçu leur mouluration.

Ces observations confirment que la chaussée et le pavillon IV médian ont été construits en une seule phase de chantier, comme l'indique le ravalement commun de la mouluration et du décor des emmarchements et des échiffres. Cette chaussée se prolongeait vers l'ouest et marquait l'axe d'une structure dont nous avons perdu toute trace de construction (Fig. 15). C'est seulement lorsqu'on construisit la pyramide que ce dispositif fut altéré. Pour permettre l'implantation de cette dernière, un certain nombre de structures furent démantelées, parmi lesquelles, on l'a vu, une partie du mur d'enceinte Nord, mais également la chaussée axiale qui courait vers l'ouest depuis le pavillon IV médian. On sait par ailleurs que la pyramide fut dans

122. Voir la figure 7, sur laquelle on notera à l'est de l'escalier un cordon redenté de latérite en cours de dégagement.

un premier temps entourée par une enceinte rectangulaire qui interdisait d'accéder à son domaine depuis le pavillon IV médian. Il est probable que le mur Est de cette première cour était interrompu dans sa partie médiane par un pavillon d'entrée, c'est-à-dire par une porte semblable aux portes Nord et Ouest. Si tel est bien le cas, on peut alors penser que la chaussée interrompue pour les besoins de l'implantation a été reprise pour se raccorder à ce nouveau dispositif d'entrée.

Lorsqu'on entreprit de démolir le mur séparant les deux cours pour donner son contour actuel à l'enceinte IV rectangulaire, les travaux s'accompagnèrent du démantèlement de la porte IV Est qui ornait ce mur et nécessitèrent un réaménagement de l'accès oriental pour établir une liaison de plain-pied entre la chaussée interrompue et la base du perron III Est. C'est à cette occasion que cette chaussée fut prolongée vers l'ouest jusqu'au perron d'accès au premier étage. Le temple était alors déjà entré en fonction, et ce perron était déjà orné de sa modénature, comme le montre la première marche bloquée derrière la chaussée. Sans aucun doute, cette jonction fut accompagnée d'une généralisation de la construction d'allées en grès aux trois autres faces du temple. Ainsi pourrait-on expliquer la construction en repentir de la chaussée reliant la porte IV Ouest au perron Ouest du premier étage, construction qui montre clairement que cette structure a été ajoutée entre une enceinte et un soubassement déjà achevés.

### ***Le doublement des emmarchements***

Faut-il dès à présent formuler l'hypothèse que cette généralisation des allées implantées sur les axes s'est accompagnée de reprises réalisées sur les emmarchements du premier étage? Nous avons en effet mentionné leur présence sur au moins trois des quatre faces d'une volée rajoutée en doublement de l'emmarchement initial. Ces volées sont constituées d'une superposition de degrés moulurés qui suit une pente adoucie par rapport aux emmarchements originaux et dont les marches inférieures se terminent en accolades formant une avancée par rapport aux échiffres (Fig. 11 et 12). Dans le cas du perron III Sud, la construction de cette structure fit suite à la réalisation de l'enceinte de terre entourant le Baphuon, le Palais Royal et les deux temples de Preah Palilay et de Tep Pranam<sup>123</sup>. À l'ouest, l'absence de levée de terre donne à cette reprise une configuration similaire au perron III Est: le doublement de l'escalier descend jusqu'au niveau de la chaussée dallée reliant le perron du soubassement à la base de la porte IV Ouest. Or cette chaussée doit également être considérée comme une adjonction au dispositif original, pour lequel les axes n'étaient nullement marqués. Le perron III Nord relève par contre de l'anomalie car on n'y remarque pas ce type de reprise. En effet, le rehaussement de l'accès par une chaussée de terre établie sensiblement à hauteur des échiffres inférieurs de l'escalier n'a pas été suivi d'un aménagement de l'emmarchement, remployé suivant sa pente d'origine. À l'est, enfin, cet escalier prend appui sur la chaussée inférieure, établissant un niveau de fonctionnement intermédiaire entre cette configuration et l'aménagement ultérieur, qui consista à rehausser l'accès sur trois files de colonnes.

123. Nous avons signalé l'établissement du niveau de départ de cet emmarchement remanié sur la levée de terre. Cet aménagement est donc postérieur à cette dernière.

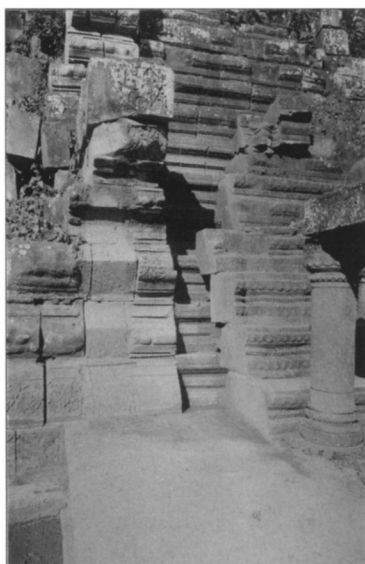


Fig. 11. Dépose de l'escalier Est.  
Cliché : EFEO 11519.



Fig. 12. Escalier Sud après remontage (état actuel).

### Une première surélévation

Lors d'une nouvelle phase d'aménagement, le rehaussement de l'allée fut obtenu par l'alignement de trois files de colonnes d'égale hauteur espacées de 1,02 m (distance entre axes)<sup>124</sup> (Fig. 11). Ces supports verticaux de 1,21 m de hauteur, à base et chapiteau, sont directement posés sur le dallage de la chaussée originale. Le dallage, constitué de pierres de section rectangulaire, repose sur trois rangées d'architraves de grès disposées horizontalement sur les chapiteaux des colonnes. Le niveau de référence choisi est déterminé par la hauteur des échiffres du perron Ouest du pavillon IV médian. C'est à partir de ce gabarit que furent érigées les colonnes, manifestement réalisées en suivant cette seule base et sans véritable anticipation de la confrontation de la chaussée avec les édifices situés aux deux extrémités de son tracé. Ainsi, la liaison avec l'escalier Est du premier étage de la pyramide s'établit au niveau de la quatrième marche en accolade, de sorte qu'il a fallu procéder à l'ajustement des colonnes disposées sur la première marche en accolade : la hauteur des fûts a été réduite et la base moulurée a été supprimée<sup>125</sup>. En revanche, la liaison avec le perron Ouest du gopura V est moins anticipée. Les différences de niveau entre le sol de construction du pavillon IV médian et du gopura V Est ont ici imposé de raccourcir les fûts des colonnes des six dernières travées précédant le perron Ouest du gopura V, ce qui a créé une marche distante de 2,50 m de ses échiffres.

124. Ce rehaussement s'accompagne de la construction de chaussées sur petites colonnes marquant des liaisons entre les pavillons axiaux Est et Ouest et les bibliothèques du premier étage, d'une part, et avec la base des escaliers axiaux du second étage, d'autre part.

125. Une adaptation du même type devait être nécessaire sur les perrons Est et Ouest du pavillon IV médian.

### *Une chaussée-terrasse*

Les travaux de restauration réalisés au cours des années 1960 ont occulté un autre aménagement postérieur à ce rehaussement. En effet, ces colonnes, absentes des rapports d'inventaire d'E. Aymonier (1904) ou d'E. Lunet de Lajonquière (1911), sont mentionnées dès 1908 par J. Commaille, qui rapporte qu'« à une époque que nous ne pouvons supposer, on modifia la nature de ce pont pour en faire une véritable chaussée en dressant un mur de chaque côté et en comblant de terre les intervalles des colonnes<sup>126</sup> ». À la suite de cette présentation, le conservateur ajoute que les murs disposés en soutènements latéraux de cette chaussée sont établis sur l'allée inférieure et réalisés dans un appareil très irrégulier, caractérisé par un grand nombre de remplois associés à des blocs à peine dégauchis. Une première série de dégagements permettra de connaître un peu mieux la structure de ces murs, et notamment de confirmer la présence de piles de section carrée prises dans l'épaisseur des parois et destinées à renforcer le parement interne<sup>127</sup>.

Il est difficile d'envisager le but d'un tel remaniement du dispositif d'accès au temple. Décrivant la configuration de ces colonnettes, B.Ph. Groslier évoqua leur fragilité, liée à leur structure en deux éléments assemblés au tiers inférieur de leur hauteur<sup>128</sup>. Il semble plus probable que le poinçonnement du remblai sous le poids de ces éléments surchargés par les solives et le dallage rehaussé en grès ait entraîné une perte de cohésion des éléments de soutien, aggravée par le fait que ces éléments n'étaient pas monolithiques. Ces efforts de poinçonnement se sont produits sur les bordures des joints au tiers de la hauteur, entraînant l'éclatement de la pierre<sup>129</sup>, la chute d'une ou de plusieurs colonnettes et, avec elle, l'affaissement du dallage de la chaussée. Des éléments de discontinuité menaçaient donc d'apparaître au sein du cheminement vers la pyramide, ce qui imposa un traitement simple et rapide consistant à enfermer ce dispositif défaillant dans un remblai pris entre deux murs de soutènement<sup>130</sup>.

### **Les levées de terre**

Les différences structurelles entre les deux cordons de terre doublant les murs d'enceinte en grès Nord et Sud du temple sont importantes. Cependant, elles

126. RCA 01/1908.

127. RCA 04/1917.

128. RCA 1965/3.

129. B.Ph. Groslier mentionne de nombreuses épaufrures au droit de ces liaisons, qui témoignent de toute évidence d'efforts concentrés sur la périphérie des colonnettes, caractéristique mécanique d'une perte d'équilibre de la structure porteuse (RCA, 1965).

130. La tentation d'éradiquer ces structures inachevées au profit d'une restitution de la chaussée sur colonnettes qu'elle recouvre persista plusieurs décennies, jusqu'au début des années soixante. En 1961, le programme d'anastylose générale du Baphuon s'étendait aux structures de la cour orientale comprenant le gopura V Est, le pavillon IV médian, et la chaussée. B.Ph. Groslier prévoyait alors « la reconstruction intégrale de la chaussée dans son état 2 » (RCA, 1961/4), ce qui revenait à restaurer l'allée sur colonnettes. L'argument en faveur de ce démontage, outre celui de l'intérêt esthétique sous-jacent, se fondait sur le nombre de remplois utilisés pour la construction de ces soutènements, dont le démantèlement devait permettre en retour de compléter des éléments incomplets de la pyramide.

concernent peu les modes de construction qui, à quelques nuances près, sont sensiblement identiques, et sont beaucoup plus marquées dans les rapports entretenus entre le temple et les ouvrages de sa périphérie. Nous avons brièvement abordé le caractère défensif commun à ces deux structures, qui ne paraît guère discutable. Dans un cas comme dans l'autre, la hauteur des dispositifs et leur rehaussement par un mur de latérite confortent l'ensemble des hypothèses généralement émises à propos de ces aménagements<sup>131</sup>. À la lumière des observations archéologiques effectuées sur ces ensembles à partir de 1930<sup>132</sup>, il semble probable que les constructeurs ont ici tenté d'améliorer la structure protectrice que constituait le mur d'enceinte original. Cependant, si la première configuration du temple est marquée par le développement de l'enceinte en grès en fonction du sanctuaire, les digues qui devaient succéder à ces premiers repentirs semblent répondre à d'autres objectifs qui ne sont plus seulement centrés sur le temple.

### ***La levée de terre Nord (Fig. 13)***

Cette structure se développait sur plus de 395 m, soit la longueur totale du mur d'enceinte en grès augmentée de la distance séparant son angle nord-ouest du mur Ouest de la cour implantée devant le gopura Sud du Palais Royal. Sa largeur demeure par contre imprécise. Seule sa limite nord est clairement définie, grâce à un mur de latérite construit dans un appareillage assez régulier et établi en retrait de la margelle extérieure des douves du Palais Royal. Construite avec un léger fruit intérieur, cette paroi forme un solide mur de soutènement retenant les terres du corps de la levée. En revanche, le tracé de sa limite intérieure est beaucoup plus vague. Nous retiendrons l'hypothèse d'H. Marchal<sup>133</sup>, qui suggérait que le mur de grès définissant l'enceinte primitive du Baphuon aurait été réemployé comme structure de soutènement contenant les terres de la levée Nord. Cette hypothèse se fonde sur quelques détails constructifs liés au renforcement des capacités de résistance du mur de grès original par le doublement de son parement extérieur d'un mur de latérite<sup>134</sup>.

Cette levée de terre était originellement surmontée d'un mur de latérite, aujourd'hui disparu sur la plus grande partie de son tracé (Fig. 13). Un unique panneau est actuellement conservé intact à l'est du gopura Sud-Est du Palais Royal, tandis que des traces de l'implantation de ce mur sont régulièrement observables en faible retrait de l'aplomb du soutènement extérieur de la levée de terre.

---

131. GOLOUBEV 1933a, 1933b et 1934 ; MARCHAL 1937 ; DUMARÇAY 1998.

132. Voir *supra* p. 399.

133. MARCHAL 1937, p. 353.

134. Voir *supra* p. 401.



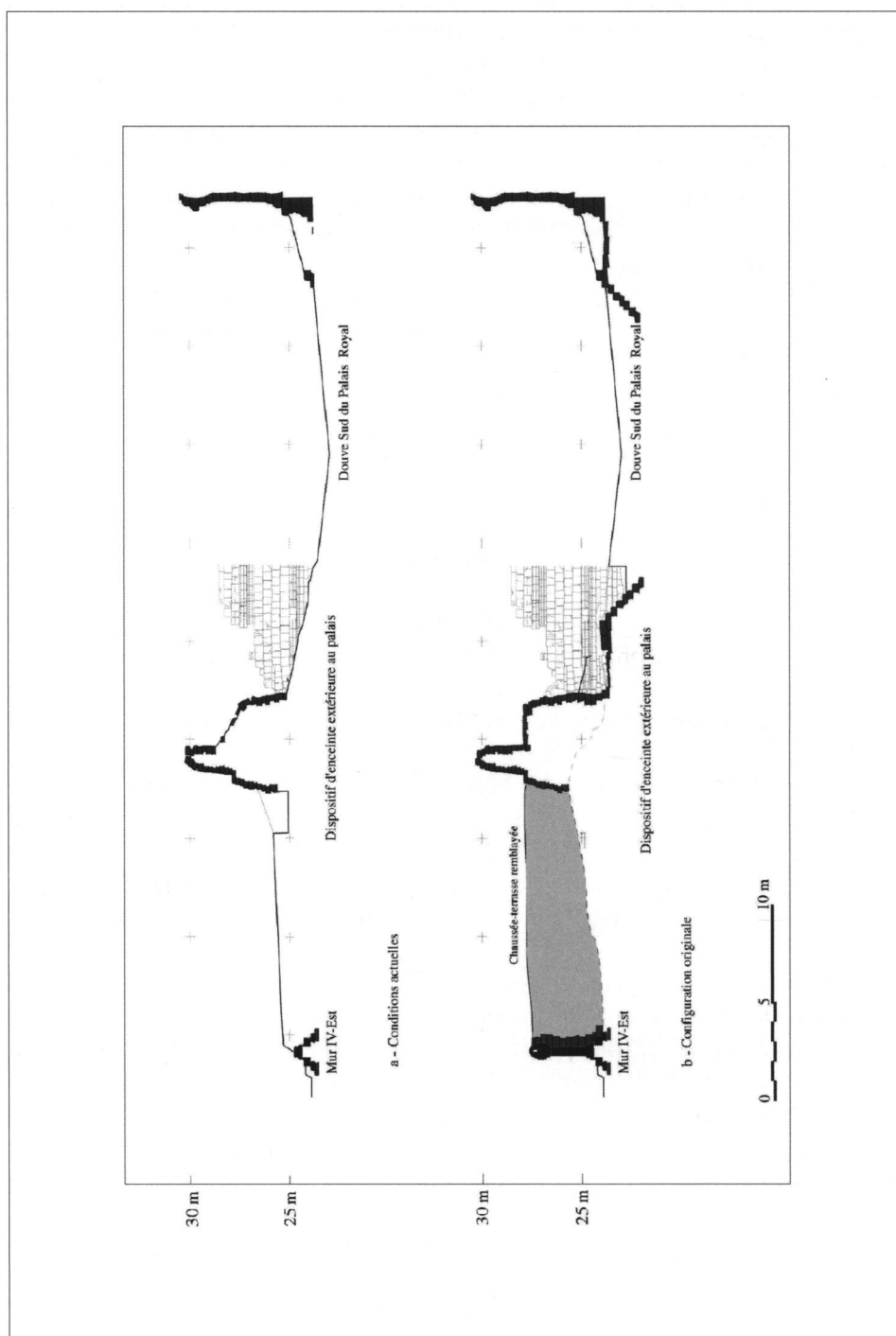


Fig. 13. Coupes sur la levée de terre au nord-est du temple.

Ainsi constitué, l'ensemble était ponctué d'édifices créant des ouvertures dans le tracé rectiligne de la muraille de latérite. Il est cependant bien difficile d'en évaluer

les divisions du plan et des élévations. Les soubassements de l'une de ces structures sont encore visibles, pris dans les racines d'un grand arbre, à l'extrémité occidentale de la levée de terre. Son plan a pu être levé mais malheureusement ses élévations, trop rapidement arasées au-dessus d'une base moulurée, rendent impossible toute définition de son volume initial. Rares sont les mentions relatives à ce type d'ouvrage. J. Dumarçay indique l'existence de tours de latérite construites sur une digue de protection tardive<sup>135</sup>, mais il faut remonter à E. Aymonier pour retrouver un témoignage graphique de ces implantations<sup>136</sup>. Ce dernier document ne se limite pas à signaler l'existence de la tour Nord-Ouest mais indique également de façon très schématique les contours d'un édifice du même type sis à l'extrémité opposée, à la liaison entre cette structure et la Terrasse des Éléphants. Enfin, bien que jusqu'ici non mentionnée, cette muraille de latérite était vraisemblablement interrompue dans le prolongement de l'axe du Baphuon<sup>137</sup>.

### *Les sondages*

Plusieurs dégagements ont été réalisés, répondant à des problématiques précises (Fig. 1). D'est en ouest, nous avons tenté de définir la structure de l'unique vestige du mur de latérite établi sur le sommet de la levée de terre, en retrait de son mur de soutènement Nord (sondage 4). Plus à l'ouest, nous avons réalisé trois dégagements à la base du mur de soutènement de latérite établi en retrait de la berge extérieure des douves (sondages 1, 3 et 5). Il s'agissait ici de compléter les informations sur la juxtaposition de cette digue avec la douve du Palais Royal, mais également d'apporter un éclairage particulier sur l'existence d'une amorce de mur perpendiculaire au soutènement. La troisième zone d'étude est située à l'extrémité occidentale de la levée de terre, (sondage 2) dans l'angle formé par celle-ci avec un massif en retour vers le nord, sur lequel était construit un édifice en latérite.

Un dernier sondage, d'orientation nord-sud, a été réalisé sur la largeur de la digue Nord (sondage NO-1), afin d'en comprendre la structure. Ce sondage était éloigné de quelques mètres de l'angle nord-ouest du mur d'enceinte IV Ouest.

Il ressort de ces dégagements que la levée de terre Nord était constituée d'un remblai mêlant terre, sable et fragments de latérite, contenus latéralement par un soutènement maçonné en latérite du côté nord et, au sud, par un dispositif qui unissait le mur d'enceinte en grès du Baphuon à un contre-mur de latérite.

Au sud, la structure formant écran à ces terres a disparu et ne se devine plus que grâce au tracé du mur d'enceinte qui semble avoir été remployé en tant que parement externe d'un mur renforcé par un contre-mur en latérite. Aucune information ne permet de préciser la configuration de cette structure, dont le tracé devait sans doute présenter un décrochement répercutant la réduction de largeur d'enceinte au nord-est de la pyramide.

---

135. DUMARÇAY 1998, p. 64.

136. AYMONIER 1904, p.120.

137. Voir *supra* p. 427.



**Fig. 14. Vestige du rehaussement en latérite sur la levée de terre Nord. Cliché : EFEO n° 8547.**

Au nord, seule la partie haute de cette structure émerge des accumulations de terre qui comblent les douves du Palais Royal. Actuellement, la partie visible du mur ne dépasse pas 2,50 m de hauteur, alors que nos sondages ont révélé une partie enterrée sur une hauteur moyenne de 2 m. Le sol sur lequel sont fondées les deux premières assises du mur a été retrouvé dans quatre sondages sur les cinq qui ont été réalisés. Situé à la cote +23,70 m en moyenne<sup>138</sup>, il semble correspondre au niveau de fonctionnement des abords des douves du Palais Royal.

Le niveau supérieur de cette terrasse a toutefois été retrouvé grâce à la mise au jour d'un dallage en grès dans les parties hautes du sondage ouest, le seul à être établi sur la largeur supposée de la digue. Partiellement effondré, ce dallage butait contre le parement interne du soutènement de latérite nord<sup>139</sup>.

Ces nouveaux dégagements confirment les informations obtenues par H. Marchal<sup>140</sup> lors de son étude des abords du Palais Royal. Mais on notera également que la découverte des vestiges d'un dallage nous permet, certes pour l'instant de manière très localisée, d'apporter un éclairage nouveau sur le fonctionnement de cette levée. Il est en effet possible d'établir un rapprochement entre la structure de la digue, précédemment analysée, et celle de la Terrasse des Éléphants. La confrontation du nivellement des parties supérieures de cette dernière avec le dallage n'indique qu'une légère différence, de l'ordre de 20 à 60 cm<sup>141</sup>. Par ailleurs, la confrontation des niveaux d'arasement du mur de soutènement Nord avec les soutènements

138. Cette cote n'est pas toujours respectée, sans doute en raison des techniques de construction qui visaient à établir un niveau d'assise à partir des deux assises inférieures formant réglage.

139. Le dallage a été retrouvé intact sur 4,40 m de longueur, à la cote + 27,76 m.

140. MARCHAL 1937, p. 352-355.

141. Les relevés en plan et en élévation de l'ensemble des Terrasses Royales effectués par C. Pottier dans le cadre des travaux de restauration entrepris sur ces édifices de 1996 à 1999 indiquent que le dallage supérieur de ces terrasses est établi à une altitude qui varie entre 27,15 m et 27,50 m (communication orale).

arrières de la Terrasse des Éléphants montre un lien de parenté évident entre ces deux structures. En dernier lieu, l'examen des parties hautes de ces structures émergeant des comblements de la douve révèle une continuité entre les maçonneries des façades orientale et méridionale du Palais Royal.

### ***La levée de terre Sud***

La levée de terre longeant la façade Sud du temple est profondément altérée par suite de la disparition récente de certains pans entiers de son emprise originale<sup>142</sup>.

Contrairement à la levée Nord, le développement de cette structure n'intéresse pas uniquement la longueur de façade du tracé initial de l'enceinte IV. Bien au contraire, si son extrémité orientale se confond avec l'angle sud-est du Baphuon, le développement de son tracé rectiligne vers l'ouest outrepassa la seule emprise du mur original en grès pour s'intégrer à un ensemble complexe de digues disposées autour du Palais Royal, de sorte que l'enceinte ne constitue qu'un court segment d'un dispositif plus vaste de levées de terre dessinant un plan rectangulaire, d'orientation est-ouest, mesurant plus de 1 300 m x 700 m<sup>143</sup>. Défini par des structures à profils variables, ce périmètre est recoupé approximativement dans sa moitié par une digue nord-sud parallèle au mur d'enceinte Ouest du Palais. Le Baphuon est situé dans le quart sud-est de ce vaste ensemble, enfermé dans un espace comprenant le Palais Royal et les temples de Preah Palilay et Tep Pranam. La digue médiane nord-sud sépare cette première aire d'une cour arrière de surface sensiblement équivalente et dont la plus grande partie est occupée par un vaste bassin aux contours sinueux, le Trapeang Don Meas<sup>144</sup>.

Cette levée se distingue également de la digue Nord par la configuration de son implantation vis-à-vis du mur en grès qui lui est antérieur. Sur une grande partie de son tracé superposé à la première enceinte du Baphuon, correspondant à la partie occidentale de l'enceinte IV, le dispositif ajouté recouvre totalement le tracé du mur d'enceinte original, dont seuls sont conservés 4 à 5 m de longueur à partir de l'angle sud-ouest du temple. Si l'on excepte le cas de ces rares vestiges, la construction de la levée de terre a manifestement été précédée de travaux de démolition du mur sur

142. La première brèche pratiquée dans ce cordon de terre fit suite à l'accord, conclu entre la Conservation des monuments d'Angkor et les services des Travaux publics de la Province, qui autorisait le prélèvement de blocs de grès au pied de la face Ouest du temple pour approvisionner en matériaux les chantiers de construction des réseaux routiers de la région de Siem Reap (JFCA 1909/1918). Une ouverture de 4 m de largeur devait ainsi être réalisée dans la levée de terre Sud, non loin de l'angle sud-ouest de la pyramide. Par ailleurs, ces dégagements, qui jusqu'alors n'avaient entamé qu'une longueur relativement faible de cette levée, furent repris et amplifiés en 1960 lors de la préparation des travaux de l'anastylose du temple. La nécessité d'aménager une aire de stockage pour les pierres de parement provisoirement déposées entraîna une vaste entreprise d'aplanissement des abords du temple. B.Ph. Groslier engagea ici des travaux pour remédier à la présence de « cet obstacle fâcheux à la vue et aux travaux » (RCA, 1960), qui gênait l'épandage des pierres depuis la cour d'enceinte IV vers les zones de forêt situées plus au sud.

143. Ces structures sont levées au cours des années 1930 ; les travaux ont été publiés dans GOLOUBEV 1937b, p. 651-655.

144. On se reportera aux investigations de Jacques Gaucher sur le périmètre d'Angkor Thom pour une bonne compréhension des mécanismes de construction de ces différentes levées de terre (GAUCHER 2004).

une grande partie de son tracé original<sup>145</sup>. Ce démantèlement concerne le mur et ses fondations, mais également la porte implantée dans le prolongement de l'axe sud du monument. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer l'insuccès des recherches effectuées devant le perron Sud du soubassement inférieur de la pyramide pour retrouver des vestiges d'un dispositif d'entrée semblable aux portes des côtés nord et ouest du temple<sup>146</sup>.

Deux dégagements ont permis de produire une nouvelle documentation sur la structure de cette levée de terre. Le premier (sondage SO-1) visait à retrouver l'emprise des sondages réalisés par H. Marchal au cours des années 1920 comme préalable à l'aménagement d'une brèche dans le cordon de terre qui empêchait de rejoindre les abords occidentaux du temple<sup>147</sup>. Le second dégagement (sondage SO-2) a été réalisé le long des vestiges du soutènement Nord des terres de la digue. Bien que difficilement visibles en raison d'un piètre état de conservation, ces vestiges présentent encore un dispositif en latérite longeant le soubassement Sud du premier étage, sans aucun lien visible avec ce dernier. Or les journaux de fouilles ainsi que les repérages réalisés par V. Goloubew dans le cadre de son étude sur la première ville centrée sur le Phnom Bakheng n'apportaient guère de précisions relatives à l'agencement de ces structures en gradins.

Le degré avancé d'altération de cette partie du monument a malheureusement limité les informations relatives à la constitution de cette levée. Cependant, le sondage SO-1 a révélé une importante canalisation enterrée, non loin de l'angle sud-ouest de la pyramide<sup>148</sup>. Orienté nord-sud, cet ouvrage maçonné à trois entrées permettait de transporter l'eau de l'intérieur de l'enceinte jusqu'à un débouché situé quelque 20 m plus au sud. Intéressante pour son fonctionnement propre dans un environnement jusqu'à présent considéré *a priori* hors d'eau, cette découverte éclaire d'un jour nouveau les rapports établis entre la digue et le soubassement inférieur de la pyramide.

Grâce à un nettoyage des vestiges de latérite disposés en parement sur le côté nord de la digue, complété par des sondages ponctuels visant à dégager le niveau de fondation de ces ouvrages, nous avons établi une coupe du dispositif, constitué d'un soutènement à trois gradins entièrement construits en blocs de latérite suivant un

145. En 1930, à l'issue du dégagement de la totalité de cette digue, H. Marchal notait que les seuls vestiges relevés aux extrémités de l'enceinte sont reliés par des bases de murs, seuls éléments du dispositif d'enceinte original épargnés par la construction de la levée de terre (RCA, 11/1930). Nous verrons plus loin que cette affirmation n'était que partiellement fondée et qu'une partie du mur, sans doute égale à la largeur du temple voire légèrement plus, a été totalement détruite.

146. Pour une documentation complète sur ces travaux, on se reportera aux rapports de la Conservation des Monuments d'Angkor relatifs aux activités menées de février 1928 à juillet 1932 (RCA, 02/1928-07/1932).

147. Les résultats de ce sondage, réalisé en hâte pour satisfaire la demande des services provinciaux des Travaux publics (JFCA, 1918 : 223), n'avaient fait l'objet d'aucun enregistrement graphique ou écrit. Or, la note laissée quelques années plus tard par le même conservateur indiquait l'existence de structures inédites qui pouvaient intéresser l'évolution de l'enceinte du temple : « le retour Sud-Ouest du mur d'enceinte IV Ouest s'interrompt à 2,50 m vers l'Est, et semble coupé par les bases d'un mur perpendiculaire en latérite » (JFCA, t. III, p. 101).

148. ROYÈRE 1999, p. 153-158.



appareil régulier de blocs disposés en boutisses. L'ensemble a pu être observé face à l'aile Ouest du soubassement de la pyramide et, très ponctuellement, face à son aile Est<sup>149</sup>. De plus, on constate que la structure de ces murs ne diffère que de très peu de celle des murs de soutènement de la face nord de la digue sud du Baphuon<sup>150</sup>. Bien que nous n'ayons pas retrouvé de traces de dallage sur ses parties supérieures, il est probable que ce dispositif défensif était structuré de façon identique. Le sommet des murs de soutènement en latérite a pu être arasé afin d'installer un dallage. Ce dernier permettait de circuler de façon longitudinale le long de la façade du temple et, plus loin vers l'ouest, à mettre en liaison avec l'accès surélevé à l'escalier Sud de la pyramide. L'exploration systématique de cette levée, à partir de 1930, a montré l'existence de structures en latérite — bases de murs, ornements sculptés en grès, murets encore intacts — qui attestent d'aménagements importants le long de cet ensemble. Ainsi, H. Marchal notait l'existence de bases de murs quelques dizaines de mètres à l'ouest de l'angle sud-est de l'enceinte IV<sup>151</sup>. En 1932, la poursuite de ces dégagements montrait l'existence de gradins parementant la face nord de la levée de terre quelques mètres avant son intersection avec la digue Ouest séparant le Palais Royal du Trapeang Don Meas. Enfin, des tuiles étaient retrouvées en divers endroits le long de ce cheminement, attestant ainsi de l'existence de constructions qui s'élevaient au-dessus de ce cordon de terre.

Cependant, l'intérêt principal de ce dégagement, outre qu'il apporte une confirmation sur le profil de ces soutènements, réside dans la structure de ces fondations. En effet, les dégagements ont montré que celles-ci étaient construites sur un sol dont le niveau était sensiblement équivalent au niveau de fonctionnement du sol de la cour délimitée par l'enceinte IV de la pyramide<sup>152</sup>. De sorte que, contrairement aux hypothèses émises jusqu'à présent, il est peu probable que cette structure ait vu le jour au XVI<sup>e</sup> siècle au cours d'une période de réoccupation du temple. En effet, la période qui suivit l'abandon du site au milieu du XV<sup>e</sup> siècle fut sans doute suivie de comblements naturels des sols, des dépressions et des canaux, ce qui sans aucun doute modifia la topographie des abords du temple.

Ces comblements se sont sans doute produits très rapidement. À titre d'exemple, les démontages récemment effectués dans le cadre de la restauration du bouddha de la face Ouest ont montré que cette statue est établie sur des étagements très altérés, dont les angles étaient ruinés au moment de sa réalisation. Ces effondrements, caractéristiques des trois niveaux de soubassements, se sont également produits au premier étage, comme en témoignent les premières photos de la Conservation d'Angkor. Compte tenu de l'encombrement qui a résulté de ces destructions, il est peu probable que la cour d'enceinte IV se soit maintenue à un niveau équivalent à son niveau initial de fonctionnement. Par conséquent, la construction d'une levée

149. Sur ce dernier tronçon, le complexe a été très fortement altéré par les aménagements réalisés à la fin des années cinquante, lorsque fut décidée l'anastylose générale du temple.

150. Voir *supra*.

151. JFCA, t. VIII.

152. ROYÈRE 1999, p. 157.

de terre en guise de nouveau dispositif d'enceinte aurait sans doute utilisé comme sol de fondation le niveau rehaussé du sol par près d'un siècle d'abandon, ce qui n'est manifestement pas le cas au sud du Baphuon. Nous verrons plus loin qu'il vaut mieux envisager de remonter la date de construction de cette levée de terre<sup>153</sup>.

### **L'évolution du Baphuon : les étapes principales**

La juxtaposition des résultats fournis par les sondages entrepris sur la périphérie de la cour d'enceinte IV et de l'analyse détaillée des vestiges architecturaux permet d'apporter un certain nombre de précisions sur les grandes phases de transformation du Baphuon. En effet, nombreuses sont les modifications montrant une volonté, constante au cours des siècles, de réorganiser ses principaux aménagements. Nous proposons ainsi de distinguer cinq grandes phases de transformation, qui concernent les évolutions architecturales du temple mais également ses relations avec le cadre bâti environnant<sup>154</sup>. Ces étapes, d'ampleur inégale, constituent la trame principale à l'intérieur de laquelle s'insèrent des variations de moindre importance du point de vue de leurs répercussions sur la forme du temple.

#### *Une fondation antérieure à l'implantation de la pyramide*

Le principal enseignement de ces travaux est la mise en évidence de l'existence d'une fondation antérieure à la construction du temple-montagne (Fig. 15). C'est ici l'un des points de retournement essentiels concernant l'histoire du temple, en ce sens qu'il induit un renversement de datation des ouvrages structurant l'approche vers la pyramide sur son axe oriental.

Les structures attestant de cette configuration ne sont plus de nos jours qu'au nombre de trois : il s'agit du gopura V Est, du pavillon IV médian et, enfin, des secteurs nord et sud de la partie orientale de l'enceinte IV. Toutes trois appartiennent à un ensemble dont la logique d'implantation n'obéit pas à celle de la pyramide — laquelle de fait n'existait pas encore —, mais à un parti antérieur que nous ne pouvons restituer que de façon très fragmentaire.

Les particularités qui caractérisent les fondations du pavillon IV médian sont sans doute les plus susceptibles d'illustrer cette perspective. Le niveau de construction de l'assise de réglage, mesuré en plusieurs points du plan de l'édifice, atteste une dénivellation constante entre les sols de fondation des moitiés orientale et occidentale du pavillon considéré, de sorte que la base de la mouluration de son soubassement, matérialisée par une plinthe ornée, est établie sur deux sols de niveaux différents. La conséquence immédiate de cette variation apparaît clairement sur les extrémités des ailes Nord et Sud du pavillon, dont les moulures, établies de part et d'autre des deux emmarchements restaurés, montrent un décalage d'alignement répercutant la différence de sol d'assise (Fig. 10 et 11). Il en résulte donc que l'édifice participait à la définition d'une

153. En effet, la découverte sous cette digue d'une canalisation en latérite du même type que les ouvrages inventoriés par V. Goloubew à l'intérieur d'Angkor Thom tend à rendre cet ensemble contemporain des grands aménagements de la ville centrée sur le Bayon.

154. Ce phasage s'interrompt avant la construction du bouddha, pour laquelle les informations dont nous disposons sont pour l'instant trop ténues pour nous permettre d'envisager de situer sa construction en continuité avec les faits exposés.

structure — enceinte-muraille ou enceinte-galerie — qui délimitait deux cours établies sur deux niveaux de sol différents <sup>155</sup>.

Ceci posé, l'objectif suivant visait à rechercher des informations relatives à l'emprise de cet ensemble. L'analyse du pavillon, plus particulièrement de son soubassement, montre que la seule configuration possible du dispositif auquel appartenait cet édifice est celle d'une surface rectangulaire close se développant vers l'ouest et définie à l'intérieur des limites de l'enceinte IV. L'analyse comparative des niveaux de fonctionnement du pavillon et de l'enceinte IV interdit en effet toute possibilité de liaison entre ce pavillon et les murs Nord et Sud de la partie orientale de l'enceinte <sup>156</sup>.

La deuxième information corroborant cette proposition provient des deux sondages entrepris au niveau du décrochement nord-est du mur d'enceinte, pour le premier, et quelque trente mètres plus à l'ouest pour le second (Fig. 2 et 4). Les résultats obtenus permettent de reconsidérer l'articulation entre les parties occidentale et orientale de l'enceinte IV. Le nœud de cette configuration se situe au niveau du décrochement étudié, qui montre clairement que la partie occidentale de l'enceinte n'a pu être élevée qu'après son homologue de l'est. La disposition des fondations de cette dernière, sous la première (Fig. 4, repères C et D, et Fig. 6), indique une antériorité confirmée par les résultats du sondage 3. En effet, en révélant les traces de structures en latérite appartenant au prolongement vers l'ouest du premier mur d'enceinte, ce sondage montre que la partie occidentale de l'enceinte IV ne peut plus être considérée comme une première étape de construction mais plutôt comme faisant suite à des modifications apportées à un dispositif antérieur à la construction de la pyramide.

De fait, ces évolutions du dispositif d'enceinte, qui devaient progressivement configurer le site, semblent partir d'une forme architecturale dont nous ne pouvons restituer que les structures les plus orientales. Sans doute faut-il considérer le site préexistant à l'implantation de la pyramide comme un ensemble fortement lié à l'emprise du Palais Royal et aux structures qui caractérisent l'enceinte de ce dernier. Par conséquent, et contrairement aux hypothèses de B.Ph. Groslier, qui proposait de voir dans le gopura V Est et le pavillon IV médian des constructions tardives destinées à reporter l'entrée principale du Baphuon sur un alignement commun à celui des terrasses qui devançaient les douves orientales du Palais Royal <sup>157</sup>, ces deux constructions doivent être perçues dans un tout autre contexte.

155. Voir les niveaux de sol de chaque cour reportés sur la Fig. 15.

156. Fort logiquement, la proposition la plus évidente consistait à prolonger vers le nord et vers le sud les deux extrémités latérales du pavillon jusqu'à ce qu'elles achoppent contre les deux murs constituant l'enceinte actuelle du temple. Par conséquent, le Baphuon aurait pu se présenter comme un complexe à deux enceintes juxtaposées, dont l'ultime vestige du dispositif les séparant était constitué du pavillon IV médian. Or cette perspective est impossible à développer en raison des indications fournies par les niveaux de fondation de son soubassement.

157. Ces terrasses à propos desquelles B.Ph. Groslier assurait avoir retrouvé un état antérieur, sous forme de soubassements en latérite, datant du milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

Cette configuration incomplète n'est pas sans susciter des interrogations auxquelles nous n'avons pu apporter de réponses. Tout d'abord, il est pour bien dire impossible de définir l'ampleur de l'ouvrage qui se déployait à l'ouest du pavillon IV médian. Nous ne pouvons qu'esquisser une emprise schématique sans apporter d'autre précision. La deuxième interrogation concerne l'étroitesse de l'enceinte, eu égard à son allongement. Cette question, déjà soulevée<sup>158</sup> dans un autre contexte au sein duquel la pyramide préexistait aux structures de la façade Est du temple, ne trouve ici aucune réponse. Elle nous oriente cependant vers un thème que nous développerons plus loin, concernant les limites de la ville à l'intérieur de laquelle s'inscrivait le monument.

### *La construction du temple-montagne (Fig. 16)*

Ce n'est qu'après cette première phase d'occupation du site que la pyramide vint s'insérer dans un contexte de site déjà fortement marqué par de grandes réalisations. Le Palais Royal au nord, un temple aux limites inconnues au sud, l'affirmation de la Place Royale à l'est : tels sont les éléments importants qui orientent ce parti. Son implantation sur un alignement sensiblement commun à l'axe nord-sud de la pyramide du Phiméanakas n'est pas sans révéler un attachement important aux ensembles existants, en s'ancrant sur l'édifice central de l'enceinte du Palais. À ce propos, on ne peut manquer de s'étonner des répercussions que devait avoir l'implantation du mur d'enceinte IV Ouest sur l'environnement du pavillon d'entrée Sud-Ouest de ce même Palais. En effet, l'implantation de ce mur ne s'écarte guère de l'axe nord-sud du pavillon<sup>159</sup>, ce qui de toute évidence a entraîné d'importantes modifications dans le fonctionnement des abords de cette porte.

Cependant, outre l'étude des caractéristiques propres au temple-montagne, l'un des aspects les plus intéressants de cette profonde modification effectuée à l'intérieur d'une fondation plus ancienne réside dans sa nouvelle configuration. Car, par une sorte de retour en arrière, le dispositif qui résulte de cette réaffectation du temple n'est pas sans évoquer le plan d'ensemble de Koh Ker<sup>160</sup>, où la pyramide enfermée dans sa propre enceinte est juxtaposée à une première enceinte antérieure enfermant un groupe d'édifices obéissant à une logique sans doute différente<sup>161</sup>. Au Baphuon, la construction de la pyramide impliqua la démolition des structures principales de la fondation antérieure, et nous avons vu que la partie orientale de ce premier temple fut épargnée et s'intégra au nouveau dispositif : c'est le cas du pavillon IV médian, du gopura V Est et des deux segments nord et sud de la partie orientale de l'enceinte IV. De cette refonte résulta par conséquent un ensemble constitué de

158. V. Goloubew l'évoque de manière détaillée lors de ses recherches sur les limites de la ville de Yaçovarman I<sup>er</sup>, évoquant l'association paradoxale formée par un temple aussi important enserré dans une enceinte qu'il qualifie de « lit de Procuste » (GOLOUBEV 1934, p. 596).

159. Les relevés que nous avons effectués ont montré un décalage de 23 cm du mur IV Ouest à l'ouest de l'axe nord-sud porté par le pavillon Sud-Ouest du Palais Royal.

160. En fait, Koh Ker est la seule fondation dont la configuration soit aussi proche de celle de l'ensemble érigé en tant que capitale par Jayavarman IV.

161. BOISSELIER 1966, p. 56.

deux enceintes de largeur presque égale, alignées sur un même axe orienté est-ouest. La partie antérieure est constituée du gopura V Est, des deux murs Nord et Sud, appartenant comme ce dernier à une structure antérieure, du pavillon IV médian, unique structure préservée après la démolition d'un dispositif d'enceinte contenu par le précédent, et de la chaussée dallée qui reliait ce pavillon au gopura V Est. La partie postérieure est constituée de la pyramide et de son enceinte propre, dont la largeur fut agrandie de 4 m au nord comme au sud.

Ces deux groupes de constructions étaient donc séparés par un mur dont les traces sont encore visibles dans le prolongement du décrochement nord-est de l'enceinte IV (Fig. 2, repères B et E, et Fig. 4, repère E). Ce mur ne devait être démantelé qu'au cours de la troisième phase d'aménagement du Baphuon. Sa présence implique donc une nécessaire reformulation de la partie occidentale de la chaussée, dans le prolongement du pavillon IV médian. D'une part s'impose la présence d'un premier édifice d'entrée, établi entre ce pavillon et la base de la pyramide<sup>162</sup>, et d'autre part une construction en deux temps de la chaussée. Il ressort que cette dernière s'interrompait initialement contre le bahut extérieur de ce premier pavillon d'entrée<sup>163</sup>. La liaison entre celui-ci et la base de la pyramide devait en effet s'effectuer à même le sol damé de la cour d'enceinte IV Ouest<sup>164</sup>. C'est donc lors d'une opération immédiatement postérieure à l'implantation du temple-montagne que cet accès fut prolongé jusqu'à la base de l'escalier, reliant ainsi la partie antérieure du temple à la base de la pyramide. Pour cela, il fallut procéder au démontage du premier pavillon, opération qui s'accompagna de la démolition du mur auquel il s'intégrait... pour aborder la troisième phase d'aménagements.

### *La fusion des deux enceintes (Fig. 17)*

La séparation entre la partie antérieure du temple et la pyramide nouvellement implantée ne dura sans doute pas longtemps. L'examen de la base de l'embranchement est du premier étage montre que le prolongement de la chaussée Est jusqu'à sa première marche a été réalisé avant même que le ravalement général des décors du soubassement ne soit engagé. Le démontage de l'escalier durant les années 1960 a clairement montré que sa base, aujourd'hui masquée par la chaussée restituée, était encore simplement moulurée lorsque ces modifications furent réalisées. L'intérêt de ces démontages est par ailleurs très important puisqu'ils ont également révélé que la seconde campagne de reprises effectuée sur les escaliers, qui consistait à diminuer la pente des embranchements par un allongement de la volée, est également le résultat de travaux antérieurs au ravalement des décors d'échiffres<sup>165</sup>. Si l'on veut bien

162. Il pourrait s'agir ici d'un gopura IV Est, rattaché à la partie occidentale de l'enceinte IV.

163. Cette interruption devait par ailleurs résulter d'un démantèlement imposé par l'implantation de la pyramide et de son enceinte.

164. Nous avons noté sur les faces Ouest et Est que les chaussées dallées aboutissant contre la première marche des escaliers sont systématiquement des modifications apportées au dispositif original, dont la première marche était établie à même le sol de la cour d'enceinte IV Ouest.

165. De nos jours encore, on distingue clairement sur les flancs des échiffres l'implantation de ces décors qui se limite au tracé en profil du nouvel embranchement.



considérer que le ravalement des décors du soubassement de la pyramide n'a pas été reporté dans le temps, on doit donc supposer que ces modifications sont intervenues en fin de chantier.

Cette fusion entre les deux enceintes était sans doute la modification la plus simple à entreprendre et, de ce fait, la plus rapide à réaliser. En effet, l'essentiel des travaux consista à démanteler la partie orientale de l'enceinte IV Ouest de façon à élargir l'emprise du temple vers l'est en le rattachant aux structures qui lui étaient historiquement antérieures : le pavillon IV médian et le gopura V Est. Ce dernier édifice vit ainsi son statut profondément modifié, devenant l'unique gopura de la façade orientale du temple. Dès lors commençait à se déployer un programme architectural qui annonçait les grandes dispositions du plan de la prochaine réalisation de grande envergure, c'est-à-dire la construction d'Angkor Vat.

La pyramide se retrouva ainsi mise en scène par le déport de son implantation dans la moitié occidentale de l'enceinte extérieure, déport qui dégagait au-devant de celle-ci un vaste champ libre. Parallèlement, la projection de la grandeur du temple s'opéra par la fusion entre les deux enceintes et par l'assimilation du gopura V Est à l'entrée principale donnant accès à la pyramide. On se retrouve ainsi face à une superposition de deux logiques spatiales avec l'insertion d'une composition centrée — la pyramide — dans le prolongement d'une fondation préexistante dont les vestiges étirent le nouveau dispositif en plan et l'organisent suivant l'axe est. La fusion de ces deux modèles d'organisation constitue le paramètre commun présidant à la composition du Baphuon et d'Angkor Vat, à ceci près que les hésitations traduites par de si nombreuses reprises effectuées sur la première réalisation devaient laisser place à un programme conçu dans sa globalité dans le cas de la deuxième. Pour exemple, on évoquera le cas du gopura V Est, dont la monumentalité dans la composition finale du Baphuon n'est en fait que le résultat d'une succession de modifications qui progressivement le virent quitter son statut initial pour se rattacher à l'enceinte extérieure de la pyramide. Bien que très proche, le gopura IV Ouest d'Angkor Vat répond à une logique plus globale, où l'enceinte IV et la pyramide sont conçus en un seul et même projet.

### *Les aménagements secondaires*

Dès lors que la fusion des deux enceintes fut réalisée, le temple adopta une configuration définitive<sup>166</sup>. Ses limites ne varièrent plus, sinon par une refonte des ouvrages qui les soulignaient, sans toutefois modifier l'emprise générale du temple définie au cours de la troisième phase d'aménagement.

La principale de ces réalisations consiste en une nouvelle approche vers le temple sur son axe est. Ne se satisfaisant pas de la chaussée de grès aménagée lors

166. L'ultime refonte connue est marquée par la construction du bouddha sur le second étage Ouest du temple (voir *supra*), entreprise qui marque l'ultime étape visant à modifier la forme générale du temple, dans un contexte religieux sans rapport avec l'ordre qui définissait les changements précédents.

de la fusion des deux enceintes, les maîtres d'œuvre rehaussèrent le passage pour l'établir de plain-pied avec les soubassements des deux pavillons axiaux. La hauteur de référence retenue fut sans doute mesurée au niveau des échiffres du perron Est du pavillon IV médian. Le principe était simple : il visait à établir un dallage sur solives de grès supportées par des colonnettes dont l'arase règnait avec le couronnement de ces socles <sup>167</sup>.

Toutefois, ce dispositif n'était plus visible lorsque les explorateurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle rédigèrent les premières descriptions du temple. En effet, une dernière reprise masque cet aménagement, en bloquant les trois files de colonnes dans un remblai de terre contenu latéralement par deux murs de soutènement. Construit à partir de matériaux de récupération prélevés sur la pyramide, ce nouveau dispositif, dont les parements devaient rester bruts de toute taille de ravalement, visait sans doute davantage à consolider la structure antérieure, déséquilibrée par les tassements du sol sous le dallage inférieur portant les colonnes, qu'à magnifier l'accès au temple.

### **Le Baphuon et son environnement architectural**

Les quatre grandes phases d'aménagement proposées ci-dessus concernent l'évolution de la forme du temple et nous conduisent à aborder maintenant les modifications qui caractérisent le rapport du Baphuon avec les réalisations architecturales de son environnement immédiat. Il s'agit de proposer un phasage pour ces glissements progressifs du plan d'ensemble du temple, ses répercussions sur les abords et aussi, inversement, pour les influences exercées par évolutions du cœur de la capitale sur l'emprise du Baphuon <sup>168</sup>.

#### *À propos des Terrasses Royales*

Selon les hypothèses, déjà mentionnées, de B.Ph. Groslier à propos de la création du premier état des Terrasses Royales, il apparaît que la Terrasse des Éléphants, dans sa première version, était sans doute une structure d'apparat moins finie dans le détail que les vestiges de ses divers états plus tardifs, notamment ceux qui ont été datés du règne de Jayavarman VII. De fait, le profil de la digue longeant la douve Sud du Palais Royal sur la longueur de l'enceinte du Baphuon doit sans doute être plus proche de l'allure originale qu'offrait cet état antérieur des terrasses longeant le front est du palais. Autrement dit, si l'on se fonde sur la structure actuelle de l'enceinte Nord du Baphuon, le premier état de ces terrasses pourrait être le soubassement d'une structure qui correspondait à un complexe défensif doublant le mur d'enceinte et les douves du palais (Fig. 13).

167. C'est sans doute dans un même élan que l'on rehaussera le niveau des principales circulations dans les cours Est et Ouest du premier étage. Suivant un principe inchangé, il s'agira d'établir un passage dallé établi sur trois files de colonnes reliant respectivement le pavillon axial Est ou Ouest à la première marche de l'escalier du second étage situé en vis-à-vis, tout en prolongeant latéralement ces passages en les reliant aux deux bibliothèques établies dans chaque cour.

168. On se reportera aux études de J. Gaucher pour comprendre les mécanismes de fonctionnement de l'espace urbain d'Angkor Thom (GAUCHER, 2004).

Pour étayer cette hypothèse nous disposons de quelques vestiges de cet ouvrage, situés non loin de l'angle sud-est du Palais Royal. Ces structures montrent un ensemble formant un soubassement en latérite s'élevant sur 4 m de hauteur et surmonté d'un mur, construit dans le même appareil, qui rehausse la hauteur totale du dispositif de 2,5 m supplémentaires. Le ressaut laissé entre la base de ce mur et le sommet du soutènement devait sans aucun doute constituer un trottoir de circulation le long de l'enceinte, en quelque sorte un chemin de ronde. Enfin, il faut noter que l'élément essentiel de cet ensemble est sa cohérence depuis la base jusqu'au sommet, laquelle pourrait suggérer que l'un et l'autre appartiennent à un seul et même projet de construction.

Ce dispositif n'est visible de nos jours que dans l'angle sud-est du Palais Royal. C'est donc avec une certaine réserve que nous suggérons une telle proposition sans l'appui de témoignages supplémentaires. En l'occurrence, la configuration de la Terrasse des Éléphants pourrait contredire ce point de vue, car ce dernier ouvrage est généralement considéré comme une structure d'ornementation des abords de la Place Royale. Il faut cependant rappeler que, jusqu'au début des années soixante, ce mur d'enceinte en latérite était conservé intact sur la longueur totale de l'enceinte Nord du Baphuon. Il est par ailleurs difficile d'envisager la logique présidant à la construction d'un mur d'enceinte sur la seule partie méridionale du Palais Royal, laissant sans protection la façade orientale donnant sur la Place Royale, de sorte qu'il est probable que cette structure faisait initialement retour sur le premier état des terrasses. Par la suite, la transformation de ces dernières a dû entraîner son démantèlement, sans pour autant que son retour sur la face Sud ne soit altéré.

### *L'enceinte de terre élargie du Palais Royal*

Revenons maintenant à la digue Sud du Baphuon, pour rappeler que le complexe au sein duquel elle s'insérait contournait le Palais Royal jusqu'au prolongement virtuel des terrasses, au nord-est de Preah Palilay. Nous avons déjà évoqué les similitudes qui caractérisent ces structures et le premier état des terrasses Est — la structure antérieure de l'actuelle Terrasse des Éléphants — et Sud longeant le palais. Nous avons vu, par ailleurs, que les digues enveloppant le Baphuon, le Palais Royal et les temples qui le jouxtent au nord sont sans doute anciennes avec, compte tenu des témoignages archéologiques relevés au sud du Baphuon, une datation se situant dans la deuxième partie du XI<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Si l'on admet cette hypothèse, l'ensemble du réseau de digues de terre dessinant deux surfaces rectangulaires adossées l'une à l'autre autour du Palais Royal est également bien plus ancien, compte tenu essentiellement de son apparente cohérence constructive, qui nous conduit à le concevoir comme un projet défensif global<sup>170</sup>.

Une inconnue de taille demeure à ce jour : en effet, la limite orientale de ce dispositif semble ne pas se refermer, et s'interrompt abruptement sur un alignement nord-sud qui ordonne, entre autres, l'implantation des Terrasses Royales. Faut-il envisager des levées Nord et Sud initialement beaucoup plus longues, enveloppant également la Place Royale vers les Preah Pithu, d'une part, et séparant d'autre part cette même esplanade de tout contact direct avec le Bayon ? Cette hypothèse nous

169. Hypothèse de datation la plus haute, étant donné que la construction de la digue Sud du Baphuon entraîna la démolition partielle du mur d'enceinte original du temple.

170. Nous insisterons ici sur le caractère hypothétique de cette proposition, caractère lié à l'insuffisance d'études concernant la structure de ce réseau de digues.

paraît peu probable en l'absence, plus à l'est, de tout vestige de ces structures. L'interrogation sur les capacités défensives d'un tel système persiste au regard d'un dispositif qui demeure toujours ouvert. Dans ces conditions, et si l'on retient l'hypothèse d'une datation haute, pourquoi ne pas envisager que la limite est orientale de ce dispositif ait été le premier état de la Terrasse des Éléphants ? Si tel est bien le cas, la première terrasse, qui tout d'abord n'aurait été qu'un simple soubassement appareillé en latérite identique aux terrasses longeant le sud du Palais Royal, aurait protégé l'accès à ce dernier sur sa façade orientale. Construite immédiatement après la réalisation du Baphuon — du moins de son double système d'enceintes accolées sur une direction est-ouest —, cette structure aurait alors enveloppé l'aile Nord de son gopura V Est, et sans doute la totalité de son soubassement par une augmentation de son emprise<sup>171</sup>. La fusion opérée entre le perron Sud de la Terrasse des Éléphants et les entrées du Baphuon aurait permis de connecter ce système à la levée de terre longeant la façade Sud du Baphuon. À l'appui de cette proposition, on notera que la reprise des soubassements du gopura V Est consista en un élargissement vers l'extérieur de son emprise, lequel peut s'expliquer par la nécessité de définir une structure de protection des élévations de l'entrée principale du Baphuon<sup>172</sup>. Au nord, de même, dans le prolongement de la façade Est du Palais Royal, cet ensemble pouvait également s'allonger jusqu'à la digue symétrique longeant le temple plus tardif de Preah Palilay, de sorte que l'on obtient ainsi les premières fondations d'un état antérieur à la Terrasse du Roi Lépreux et aux structures qui la prolongent.

### ***Le tracé de la ville du Baphuon ?***

Sur la base de ces observations de terrain, nous considérons le réseau de levées de terre qui enferment les principaux ouvrages bordant au nord et au sud le Palais Royal comme une enceinte qui, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, aurait délimité le contour des lieux de résidence du souverain en y associant sa réalisation principale, le temple-montagne du Baphuon. Cette trame pourrait avoir eu comme limite orientale un premier état des Terrasses Royales, étendues au nord et au sud jusqu'à son achoppement contre les levées perpendiculaires venant de l'ouest. L'ensemble ne peut être que postérieur à la construction du Baphuon, car il recouvre l'enceinte de ce dernier sur ses faces Nord et Sud.

Si l'on s'attarde sur la structure de cette enceinte, il semble probable qu'elle participe de l'originalité qui caractérise la liaison entre le Palais Royal et le temple-montagne. Dans une étude récente, C. Pottier a souligné l'existence d'une constante dans l'implantation de deux des trois palais royaux identifiés, à savoir Prei Monti, dans le district sud-est de Roluos, et le palais royal de Rajendravarma au sud-ouest du Prè Rup<sup>173</sup>. De formes géométriques sensiblement identiques, de dimensions très proches et orientées suivant un axe est-ouest, ces structures ne se distinguent que par leur système défensif qui, dans les deux premiers cas, réside peut-être dans l'anneau de douves qui les entoure alors que, dans le cas du Palais Royal d'Angkor Thom, cette protection est doublée par un mur appareillé interrompu par cinq gopuras.

171. Voir *supra*.

172. À l'instar du dispositif présenté au sud-est du Palais Royal, l'augmentation de l'emprise du soubassement peut avoir eu pour premier objectif de créer l'assise nécessaire à un dispositif de protection équivalent au mur de latérite qui rehaussait les terrasses longeant le Palais Royal sur sa face Sud.

173. POTTIER 1999, p. 194.

On remarque par ailleurs que ces formes tendant à regrouper plusieurs bassins — constante que l'on retrouve au Palais Royal d'Angkor Thom —, sont les seules dans la région à évoquer les contours d'un ensemble « urbain », du moins avant la construction de l'enceinte d'Angkor Thom, seule référence à une forme d'agglomération dans la région d'Angkor dont les limites nous soient connues. Or ces formes disparaissent à la fin du x<sup>e</sup> siècle avec la construction du Palais Royal autour du Phiméanakas.

L'intégration de ce palais et du Baphuon dans une enceinte de terre élargie au nord pour embrasser plus tard la construction de Preah Palilay et de Tep Pranam constitue en soi une première association inédite, sans doute liée à la proximité des deux ouvrages. Si l'on remonte un peu plus haut, aux dernières décennies du ix<sup>e</sup> siècle, on constate que les deux palais hypothétiques repérés à Roluos et au sud de Prè Rup offrent une implantation particulière par rapport au temple-montagne. C. Pottier indique fort justement qu'ils se situent au sud-ouest de la principale fondation de la « ville » — une pyramide — dont l'axe nord-sud sert d'alignement à la façade Est du dispositif rectangulaire<sup>174</sup>. Si tant est que la répétition de ce principe résulte d'un modèle, nous constatons que celui-ci s'altère fortement dans le schéma qui articule le Baphuon au Palais Royal, organisé autour du Phiméanakas. Et la proximité entre le Baphuon et le Palais Royal à laquelle nous faisons allusion plus haut est sans doute le moteur essentiel de ce bouleversement.

Les raisons pour lesquelles le temple est accolé à l'enceinte Sud du Palais Royal nous sont inconnues. Cependant cette disposition particulière, en rupture avec les habitudes précédentes, a sans doute contraint le modèle initial du Palais, entouré ici par une enceinte de latérite. En raison de cette nouvelle implantation, un certain nombre de structures ont été modifiées dans leur emprise et, sans doute, dans leur fonctionnement. À titre d'exemple, il nous manque les tracés originaux des courettes devantant l'accès aux cinq gopuras du Palais. Mais l'on peut assurer que l'implantation de la double enceinte du Baphuon accolée contre ses douves Sud en a très fortement perturbé le fonctionnement<sup>175</sup>.

Par conséquent, si la construction du Baphuon a, comme nous le pensons, contribué à la modification des aménagements des abords du Palais Royal, il est permis de penser que c'est d'un point de vue défensif que ces bouleversements ont été les plus ressentis par les maîtres d'œuvre ; les dispositions originales devant être modifiées, notamment sur la face Sud, il est possible que l'enceinte originale du Palais se soit soudainement révélée insuffisante, ce qui aurait alors entraîné la construction d'une enceinte telle que nous la voyons encore aujourd'hui, enveloppant ces deux ensembles en débordant largement du cadre des douves Nord du palais, et renforçant de fait le lien entre le Palais Royal et le Baphuon.

C'est à travers ces réalisations qu'apparaît le premier état des Terrasses Royales, constitué de la fermeture de ce dispositif d'enceinte sur son côté est. Mais l'indication la plus intéressante est liée à l'apparition d'une nouvelle forme d'« agglomération »

174. POTTIER 1999, p. 196.

175. Il suffit pour cela de se rappeler que le gopura Sud-Ouest du Palais est implanté dans l'axe de l'enceinte Ouest du Baphuon (voir *supra*).



recentrée sur le Palais Royal, fait absolument nouveau. Par ailleurs, l'extension de ce domaine au nord du Palais Royal, sur des terres à propos desquelles les sources archéologiques sont lacunaires, est également un dépassement des schémas antérieurs définissant le contour des deux emplacements de palais envisagés<sup>176</sup>. Or, dans le contexte historique qui nous intéresse, ce schéma n'est pas sans évoquer l'apparition d'une forme intermédiaire entre les délimitations de palais enregistrées au x<sup>e</sup> siècle et le seul plan de ville reconnu à ce jour, à savoir celui d'Angkor Thom, qui date de la fin du xii<sup>e</sup> siècle. Il confirmerait l'hypothèse de G. Cœdès selon laquelle il est peu probable que le Baphuon soit le centre géométrique de la ville qui l'entourait<sup>177</sup>. Mais surtout, il constituerait une étape intermédiaire — pas forcément unique — qui permettrait de comprendre les mécanismes de transition qui, à partir de la simple enceinte d'environ 500 sur 300 m qui caractérise les palais antérieurs au xi<sup>e</sup> siècle, allaient conduire l'urbaniste angkorien à concevoir à la fin du xii<sup>e</sup> une enceinte urbaine de 3 km de côté centrée sur le Bayon.

Dans la logique de cette hypothèse, il est possible de porter un nouveau regard sur l'histoire des Terrasses Royales, et notamment sur la transformation des premiers soubassements de latérite (décrits ci-dessus) en un complexe ornemental. À cette fin, nous reprendrons les hypothèses actuelles concernant cet ensemble, qui attribuent à Jayavarman VII la réalisation des splendides hauts-reliefs représentant des scènes de chasse à l'éléphant<sup>178</sup>. Abandonnant un système dont les limites furent peut-être éprouvées lors de la prise d'Angkor par les armées du Champa en 1177<sup>179</sup>, on peut supposer que ce souverain aurait envisagé de nouvelles défenses pour la ville, en complète rupture avec le système ancien mais largement inspirées des enceintes de temples qui caractérisent le milieu du xii<sup>e</sup> siècle. Les terrasses orientales du Palais Royal auraient dès lors perdu leur rôle défensif, de même que leurs prolongations, au nord et plus particulièrement au sud devant le Baphuon. C'est peut-être à ce moment-là que leur aurait été attribué un statut plus ornemental, qui se traduit par une complexification de tracé et l'inclusion de parements sculptés en doublage des structures de latérite originales<sup>180</sup>.

Cette dernière hypothèse, résultat du recoupement d'un ensemble de données relatives à l'architecture du Baphuon, à ses phases d'évolution et aux implications de ces dernières sur le paysage urbain de la ville du xi<sup>e</sup> siècle, ouvre de futures perspectives de recherche sur le rôle du Baphuon dans la formation de l'espace urbain, que nous connaissons dans ses limites de la fin du xii<sup>e</sup> siècle. Pour approfondir ces hypothèses, il conviendra de poursuivre cette démarche en confrontant ces

---

176. Voir *supra*.

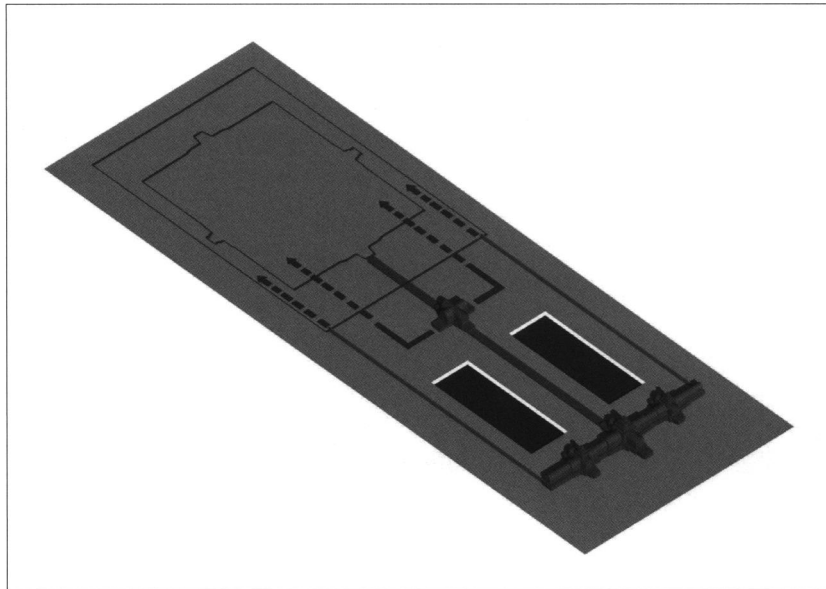
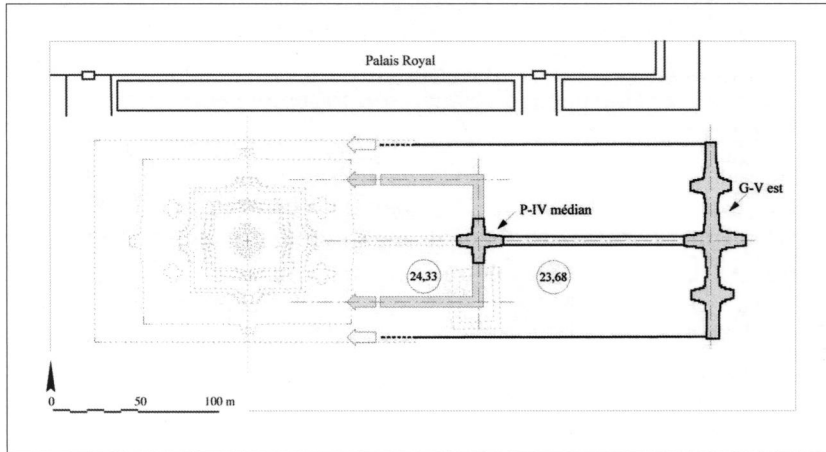
177. CŒDÈS 1928, p. 96.

178. Voir GROSLIER 1973, p. 128 ; POTTIER 1997a, p. 206.

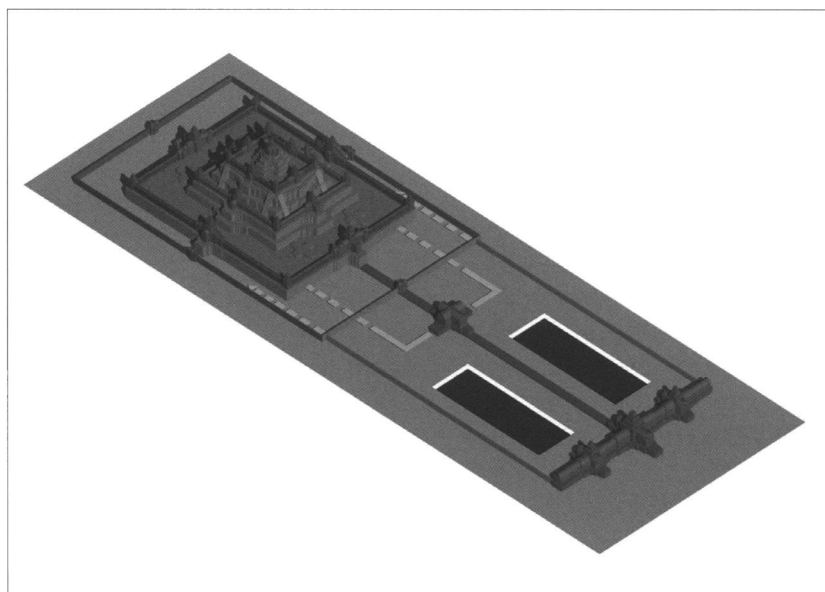
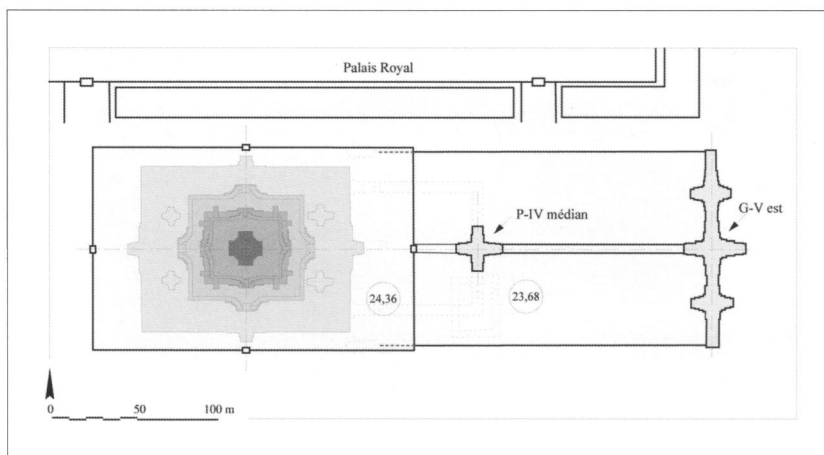
179. Voir CŒDÈS 1964, p. 300.

180. On notera que ce système, rendu quelque peu obsolète par l'extension de la ville réalisée par Jayavarman VII, fut malgré tout entretenu tant bien que mal, comme le montrent les vestiges et autres artefacts à caractère tardif découverts par H. Marchal lors de ses prospections réalisées au cours des années trente.

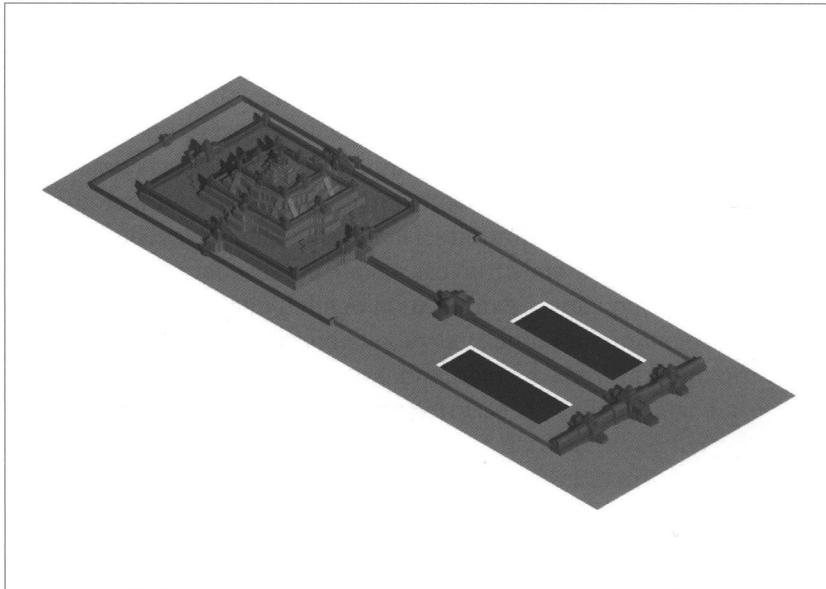
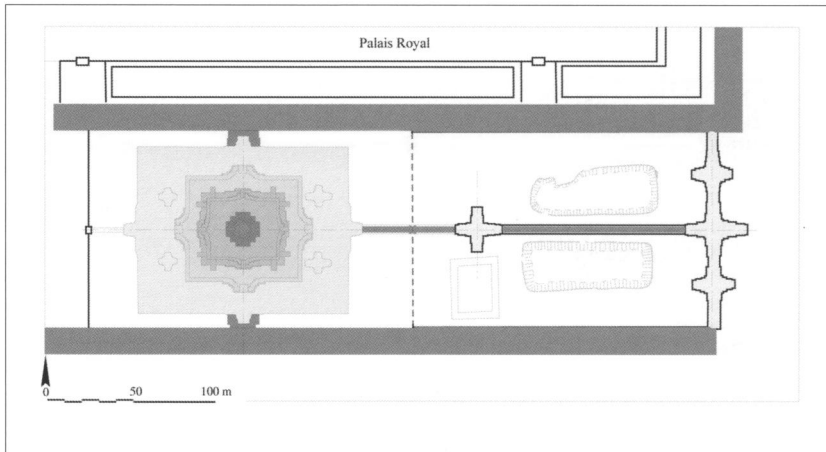
informations à l'ensemble des données disponibles sur le terrain. Ce travail permettra de montrer combien le temple, généralement perçu comme l'axe de développement des aménageurs de l'espace angkorien, peut inversement, dans certains cas, se nourrir des évolutions de son propre environnement pour lentement se modifier.



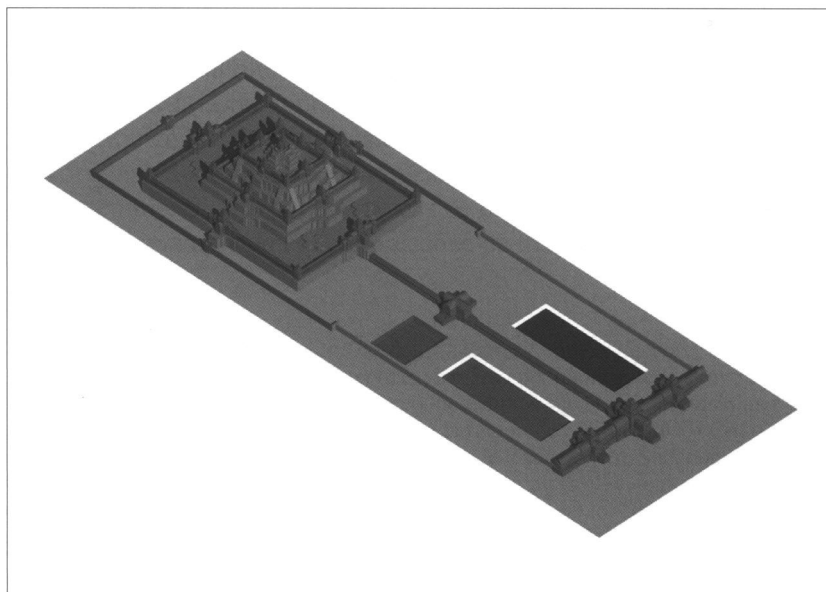
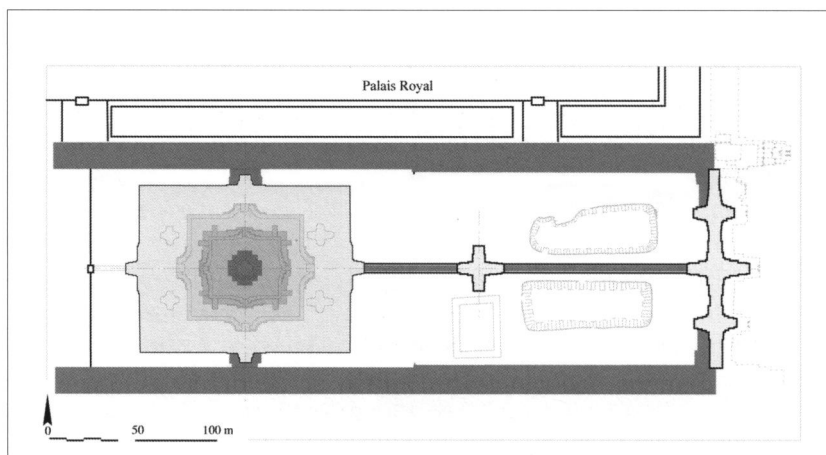
**Fig. 15. Phase 1. Le temple antérieur.**



**Fig. 16. Phase 2. La construction de la pyramide.**



**Fig. 17. Phase 3. La fusion des enceintes.**



**Fig. 18. Phase 4. Les levées de terre.**



## BIBLIOGRAPHIE

- AYMONIER, Étienne  
1904 *Le Cambodge III. Le groupe d'Angkor et son histoire*, vol. 3, Paris, Ernest Leroux.
- BARTH, Auguste  
1885 *Inscriptions sanscrites du Cambodge* (Extraits des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale 27, 1<sup>re</sup> partie, 1<sup>er</sup> fascicule). Paris, Imprimerie Nationale, p. 1-180.
- BOISSELIER, Jean  
1966 *Le Cambodge, Manuel d'archéologie d'Extrême-Orient*, t. I, Paris, A. et J. Picard.
- BOURDONNEAU, Éric  
1999 « Redéfinir l'originalité de Bantay Srei : relation entre iconographie et Architecture », *Aséanie*, 3 (mai), p. 27-65.
- COEDÈS, George  
1928 « Études cambodgiennes : 19. La date du Bayon », *BEFEO*, 28[1-2], p. 81-112 ; (rééd. dans G. Coédès, *Articles sur le pays khmer*, textes réunis par Claude Jacques, coll. « Réimpressions » (3[1]), vol. I, Paris, EFEO, 1989, p. 95-126).  
1931 « Études cambodgiennes : 27. La date de Baphuon », *BEFEO*, 31[1-2], p. 18-23 ; (rééd. dans G. Coédès, *Articles sur le pays khmer*, textes réunis par Claude Jacques, vol. I, Paris, EFEO, coll. « Réimpressions » (3[1]), 1989, p. 220-225).  
1954 *Inscriptions du Cambodge*, vol. VI, coll. « Textes et documents sur l'Indochine », Paris, EFEO.  
1964 *Les États hindouisés d'Indochine et d'Indonésie* [rééd. 1989, Paris, E. de Boccard], Histoire du Monde, vol. VII, Paris.  
1989 *Articles sur le pays khmer*, textes réunis par Claude Jacques, vol. I, Paris, EFEO, coll. « Réimpressions » (3[1]).
- DAGENS, Bruno  
1994 « Le temple indien en Asie du Sud-Est. Archéologie d'une forme », dans François Bizot (éd.), *Recherches nouvelles sur le Cambodge*, coll. « Études thématiques » n° 1, Paris, EFEO, p. 259-272.  
2003 *Les Khmers*, coll. « Guides Belles Lettres des Civilisations », Paris, Les Belles Lettres.
- DELAPORTE, Louis  
1880 *Voyage au Cambodge. L'architecture khmer*, Paris, Charles Delagrave (rééd. fac-similé, coll. « Références », Paris, Maisonneuve et Larose, 1999).
- DUMARÇAY, Jacques  
1971 *Phnom Bakheng. Étude architecturale du temple*, coll. « Mémoires archéologiques » n° 7, Paris, EFEO.  
1983 *Les effets perspectifs de l'architecture de l'Asie Méridionale*, coll. « Mémoires archéologiques » n° 15, Paris, EFEO.

- 1988 *Documents graphiques de la Conservation d'Angkor (1963-1973)*, coll. « Mémoires archéologiques » n° 18, Paris, EFEO.
- 1998 *The Site of Angkor*, Michael SMITHIES (trad. et éd.), Kuala Lumpur, Oxford University Press.
- DUMARÇAY, Jacques et GROSLIER, Bernard Philippe
- 1973 *Le Bayon* (2 vol.), coll. « Mémoires archéologiques » n° 3, Paris, EFEO ; t. I : *Histoire architecturale du temple* [J. DUMARÇAY] ; t. II : *Inscriptions du Bayon* [B.Ph. GROSLIER].
- DUMARÇAY, Jacques et ROYÈRE, Pascal
- 2001 *Cambodian Architecture: Eighth to Thirteenth Centuries*, Michael SMITHIES (trad. et éd.), coll. « Handbook of Oriental Studies », section III (« South-East Asia »), vol. XII, Leyde – Boston – Cologne, Brill.
- EFEO
- 1908-1972 *Rapports de la Conservation d'Angkor*, [Siemreap, 1908-1972], (manuscrits et dactylogrammes).
- 1909-1955 *Journaux de fouilles de la Conservation d'Angkor*, [Siemreap, juillet 1909 - août 1955], (manuscrits).
- 1923 « Chronique. Cambodge, Angkor », *BEFEO*, 23, p. 540-544.
- 1924 « Chronique. Cochinchine. Cambodge, Angkor », *BEFEO*, 24[1-2], p. 312-319.
- FOURNEREAU, Lucien et PORCHER, Jacques
- 1890 *Les ruines d'Angkor. Étude artistique et historique sur les monuments khmers du Cambodge siamois*, (2 vol.), Paris, Ernest Leroux.
- GARNIER, Francis
- 1873 *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission présidée par le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, (2 vol. + 2 fasc. [atlas]), Paris, Hachette.
- GAUCHER, Jacques
- 2004 « Angkor Thom, une utopie réalisée », *Arts Asiatiques*, 59, p. 58-86.
- GITEAU, Madeleine
- 1975 *Iconographie du Cambodge post-angkorien*, coll. « Publications de l'École française d'Extrême-Orient » n° 100, Paris, EFEO.
- GOLOUBEV, Victor
- 1933a « Le Phnom Bakhèn et la ville de Yaçovarman. Rapport sur une mission archéologique dans la région d'Angkor en août-novembre 1932 », *BEFEO*, 33[1], p. 319-344.
- 1933b « Chronique. Yaśodharapura I », *BEFEO*, 33 [2], Hanoi, p. 1 119-1 120.
- 1934 « Nouvelles recherches autour du Phnom Bakheng. Rapport sur une mission archéologique dans la région d'Angkor (décembre 1933 - mars 1934) », *BEFEO*, 34[2], p. 576-600.
- 1936 « Reconnaissances aériennes au Cambodge », *BEFEO*, 36[2], p. 465-477 .
- 1936 « Mission Goloubew : recherches dans Angkor Thom », *BEFEO*, 36[2], p. 619-623.
- 1937 « Recherches dans Angkor Thom », *BEFEO*, 37[2], p. 651-655.

- GROSLIER, Bernard Philippe (collab. Charles Ralph Boxer)
- 1958 *Angkor et le Cambodge au XVI<sup>e</sup> siècle d'après les sources portugaises et espagnoles*, coll. « Annales du Musée Guimet », Presses Universitaires de France.
- 1969 « Angkor : Terrasse du Roi Lépreux », *Nokor Khmer*, I, p. 18-33 ; (rééd. 1998, dans B.Ph. Groslier, *Mélanges sur l'archéologie du Cambodge*, textes réunis par Jacques Dumarçay, coll. « Réimpressions » n° 10, Paris, EFEO, p. 95-104).
- 1973 [Voir Dumarçay 1973].
- 1997 *Mélanges sur l'Archéologie du Cambodge*, textes réunis par Jacques Dumarçay, coll. « Réimpressions » n° 10, Paris, EFEO.
- JACQUES, Claude
- 1998 « À propos de modifications dans quelques temples d'Angkor et leur signification pour l'histoire khmère », dans Pierre-Yves Manguin (éd.), *Southeast Asian Archaeology 1994. Proceedings of the 5<sup>th</sup> Conference of the European Association of Southeast Asian Archaeologists (Paris, 24<sup>th</sup>-28<sup>th</sup> October 1994)*, [2 vol.], Hull, University of Hull, Centre for South-East Asian Studies, p. 195-206.
- 1999 « Les derniers siècles d'Angkor », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, p. 367-390.
- LUNET DE LAJONQUIERE, Étienne
- 1911 *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, (3 vol.), Ernest Leroux t. III, coll « Publications de l'École française d'Extrême-Orient » n° 9 Paris.
- MARCHAL, Henri
- 1937 « Notes sur les Terrasses des Éléphants, du Roi Lépreux et le Palais Royal d'Angkor Thom », *BEFEO*, 37[2], p. 347-360.
- MOUHOT, Henri
- 1868 *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et d'autres parties centrales de l'Indo-Chine. Relation extraite du journal et de la correspondance de l'auteur par Ferdinand de Lanoye*, Paris, Hachette, Bibliothèque rose illustrée [rééd. abrégée 1999, Genève, Olizane].
- MOURA, Jean
- 1882-1883 *Le Royaume du Cambodge*, (2 vol.), Paris, Ernest Leroux.
- MULTZER O'NAGHTEN, Hedwige
- 2000 *Les temples du Cambodge : architecture et espace sacré*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner.
- PICHARD, Pierre
- 1994 *Vingt ans après Tanjavur, Gangaikondacholapuram*, (2 vol.), coll. « Mémoires archéologiques » n° 20 Paris, EFEO.
- POTTIER, Christophe
- 1997a « Nouvelles données sur les couvertures en plomb à Angkor », *BEFEO*, 84, p. 183-220.
- 1997b « Chronique. La restauration du perron Nord de la Terrasse des Éléphants à Angkor Thom. Rapport sur la première année de travaux », *BEFEO*, 84, p. 376-407.

- 1999 *Carte archéologique de la région d'Angkor - Zone sud*, (3 vol.) thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris III, sous la direction du Professeur Bruno DAGENS (inédite).
- 2000 « À la recherche de Goloupura », *BEFEO*, 87[1], p.79-107.
- ROYÈRE, Pascal
- 1999 « Chronique. Programme de restauration du Bapùon : à propos d'une occupation tardive du monument », *Arts Asiatiques*, 54, p. 153-158.
- 2001 [Voir Dumarçay 2001].
- 2002 *Histoire architecturale du Baphuon*, (2 vol.), thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris III, sous la direction du Professeur Bruno DAGENS (inédite).
- STERN, Philippe
- 1927 *Le Bayon d'Angkor Thom et l'évolution de l'art khmer*, Annales du Musée Guimet - Bibliothèque de vulgarisation (47), Paris, Paul Geuthner.